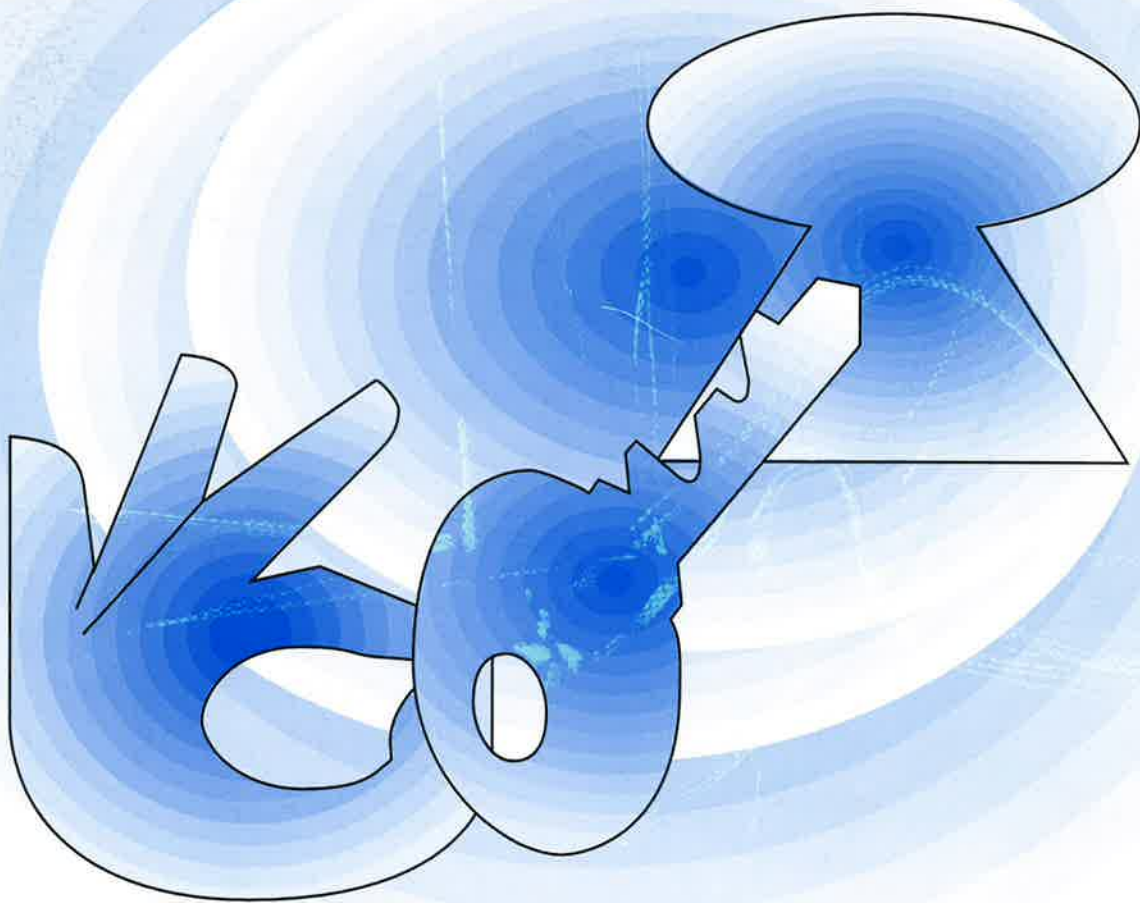


LA CLEF

BELGIQUE - BELGIE		
P.P.		
5000 NAMUR 1		
P.P.	7	760

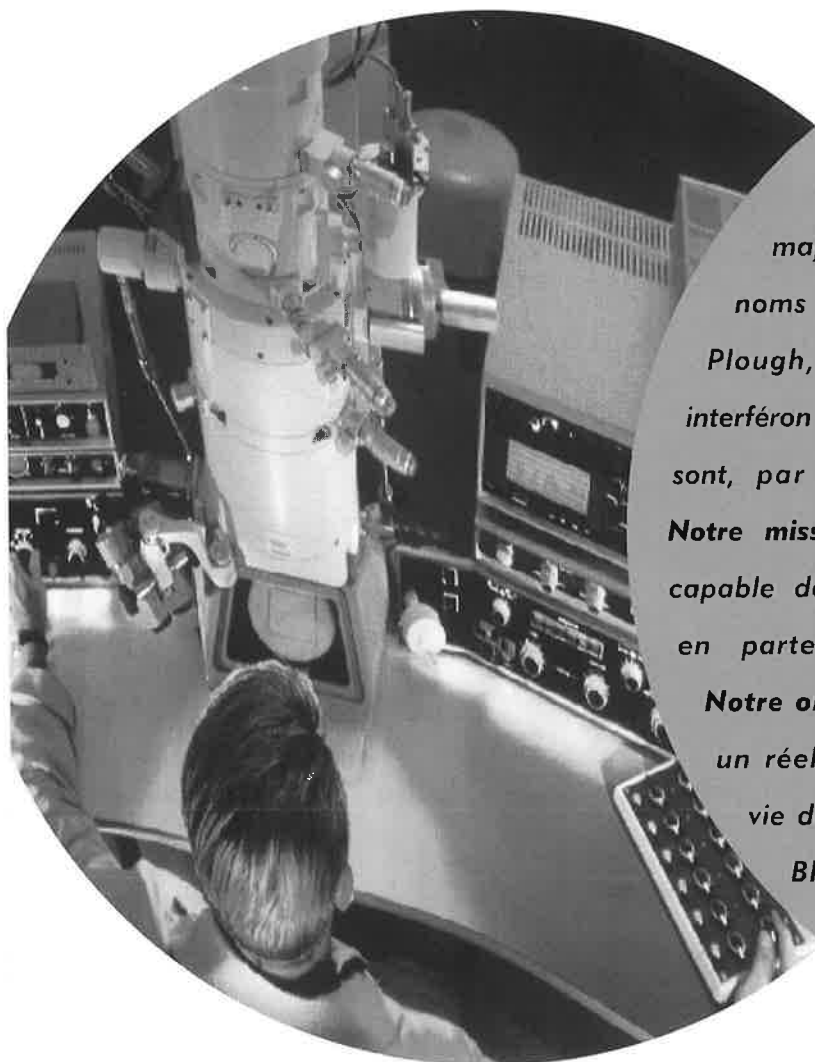


4^{EME} TRIMESTRE 1998 - N° 61

PERIODIQUE TRIMESTRIEL

EDITEUR RESPONSABLE: J.M. DU FONTBARÉ - ZONING ARTISANAL - RUE DES LINOTTES 6 - 5100 NANINNE
BUREAU DE DÉPÔT: NAMUR 1

BIOINNOVATION



Notre héritage :

BIOGEN, à la pointe de la recherche, est à l'origine de la découverte de thérapeutiques majeures, commercialisées sous licence par de grands noms de l'industrie pharmaceutique comme Schering Plough, MSD et SmithKline Beecham. L'Intron® A, l'interféron α recombinant et les vaccins contre l'hépatite B sont, par exemple, issus de la technologie BIOGEN.

Notre mission : Construire un grand groupe pharmaceutique capable de mettre au point des thérapeutiques innovantes en partenariat avec les professionnels de la santé.

Notre objectif : Développer de nouveaux produits apportant un réel progrès thérapeutique et améliorer la qualité de vie des patients. Le dernier produit issu de la Recherche BIOGEN est l'interféron β 1-a, progrès thérapeutique majeur dans le traitement de la sclérose en plaques.

BIOGEN

UN AUTRE SENS A LA BIOTECH-NOLOGIE

Biogen Belgium N.V./S.A., Tyraslaan 111 Avenue de Tyras, B-1120 Neder-Over-Heembeek
Tel 00 31 20 575 91 50 - Fax 00 31 20 575 91 80

Editorial 5**DOSSIER****Toi, toi, mon toit.**

Transformer vos besoins en projets	I
Témoignages	II
A chaque jour suffit sa peine	V
Au secours, j'ai peur (témoignage)	VI
Petit rappel pratique	VII
Trucs, astuces et gadgets au quotidien	VII
Techniques et pépins (témoignage)	VIII
Pour en savoir plus...	IX

Le saviez-vous ?

Concert de gala de la Ligue Nationale 6

Encart central :

Interventions financières 1999-2000

Vacances 1999	7
Avis de recherche	7
Se déplacer à Bruxelles	8
Aidez votre Ligue !	8
Maladies neuro-musculaires	9
Affiliation 1999	9
Ligue Nationale : 40 ans de souvenirs	10

Législation

Fiche n° 7 : Les réductions d'impôts en matière immobilière	12
---	----

Témoignages / courrier des lecteurs

Le juste prix	14
Dans les ordres nationaux	14
Ninja Groupe	15

Du nouveau au groupe Documentation 16**Agenda** 18**Petites annonces** 19**Détente**

Voulez-vous jouer ?	20
Poésie	20

Les adresses de la Ligue 21**Editeur responsable** : J.-M. du Fontbaré.**Rédacteur en chef** : C. Dradin.**Comité de Rédaction :**

J.-M. du Fontbaré, M. Garrais, G. Tychon, M. De Bruyne.

Cellule de Créativité :

V. Debry, J. Degreef, H. Goethals, M. Guillaume, M. Schroeder.

Comité de Lecture :

Mme Baader, H. et M. De Bruyne, R. Dewallef.

Mise en page et maquette :

C. Dradin • Imprimerie Nuance 4 - Naninne

Impression :

Nuance 4 - Naninne

Graphisme :

Couverture : M. Mertens

Merci à Serdu pour sa gracieuse collaboration

Les articles et les publicités paraissant dans cette revue n'engagent que leurs auteurs, et non la Ligue Belge de la Sclérose en Plaques - Communauté Française a.s.b.l.

La Confiance Récompensée



**Un des 560 patients
de l'étude PRISMS**

Editorial

Et si on parlait d'un avenir à venir ?

"J'ai 28 ans, on vient de me diagnostiquer une sclérose en plaques". "A 51 ans, je viens d'apprendre que j'ai la sclérose en plaques".

Que va-t-il advenir ?

Le temps s'arrête, un temps qui paraît immensément long : c'est le vide, l'incompréhension, l'incrédulité. La maladie est bien là, palpable. Elle a un nom, une réalité.

"Je me sens différent, fragile, avec la tête pleine de questions. J'aimerais parler à quelqu'un et, en même temps, j'aspire à me retrouver seul."

"Je sens parfois la confiance m'échapper et j'agresse ceux qui me sont chers, tout en vivant aussi avec eux des moments intenses de vérité."

"Il m'arrive de chercher fébrilement des informations tous azimuts, et d'espérer."

"J'essaie d'imaginer ma vie dans 3, 5 ou 10 ans et il me vient des regrets : j'aurais pu, si j'avais su ..."

Et maintenant ?

Si on parlait ! Mais de quoi ? "D'un avenir à venir, de quelque chose de nouveau à créer, de ce qui m'est encore possible, de tout ce que ces expériences vont me faire découvrir."

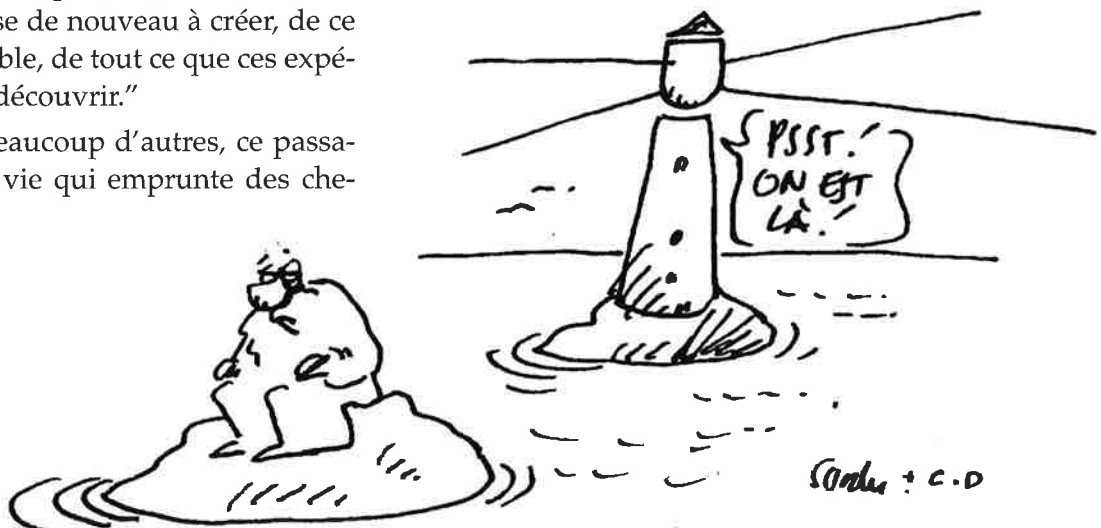
Manuel vit, comme beaucoup d'autres, ce passage douloureux d'une vie qui emprunte des chemins de traverse.

La plupart des personnes qui travaillent à la Ligue sont sensibilisées, touchées, parfois émues par tous ces changements très personnels dans la vie de toute personne venant d'apprendre son diagnostic de sclérose en plaques.

Au cours de l'année 1999, la Ligue se donnera comme objectif principal d'encore mieux accompagner les personnes récemment diagnostiquées et leur entourage. Une journée de rencontre et d'information leur sera consacrée, *La Clef* réservera un dossier complet à ces situations, les différents groupes de travail seront particulièrement attentifs aux attentes de ces personnes et le service d'accompagnement se donnera aussi un temps de réflexion à ce propos.

La relation sera privilégiée, car elle est souvent riche, imprévisible, confrontante, pleine de possibles et génératrice de projets.

Véronique Debry,
coordinatrice du service d'accompagnement



Dossier

Toi, toi, mon toit.



TRANSFORMER VOS BESOINS EN PROJETS

Quand aménager son logement devient un nouveau départ, quand choisir une voiturette ouvre de nouveaux horizons ...

Lorsque j'ai accepté un travail d'ergothérapeute au groupe Logement, il y a 8 ans, je savais très peu de choses sur les aménagements du domicile. Formé et habitué à un travail "en milieu hospitalier", j'ai découvert un autre univers, celui de votre vie de tous les jours, dans lequel vous m'accueillez. De l'hospitalier à l'hospitalité ...

Tout comme vous, le domaine des aides techniques et des adaptations de logement ne m'était pas trop familier. Il a fallu se former, s'informer, se familiariser avec un secteur d'activité inhabituel et trop souvent méconnu de tous. Il a fallu également se faire accepter, par vous, mais aussi par les différents intervenants qui agissent autour de ces projets : l'A.W.I.P.H., le Fonds Bruxellois, l'I.N.A.M.I. ...

Et puis, j'ai appris à vous écouter, à observer, à communiquer avec les travailleurs sociaux. Quand on y réfléchit bien, être à l'écoute n'est pas toujours aussi simple qu'on pourrait le croire. Vos expériences, vos témoignages, vos réflexions, vos remarques, vos satisfactions, mais aussi vos mécontentements, m'ont permis d'évoluer dans mon travail, d'améliorer mes outils et de répondre toujours plus précisément à vos demandes. Mais l'outil indispensable, c'est la relation qui s'établit entre vous, le travailleur social et moi. La confiance, la communication, la réciprocité, et même l'humour parfois, facilitent le travail. Tout comme vous, il m'arrive aussi d'avoir un problème au bureau, d'être en retard dans mon travail ...

Quand vos besoins deviennent des projets ! Pas toujours facile de recevoir chaque jour son lot de problèmes à régler. Pour maintenir un équilibre dans ce travail, il est indispensable de travailler avec

votre collaboration. D'une difficulté exprimée, faire un objectif. D'une série de tâches à accomplir, faire un programme d'action. Etablir un contrat où vous, le travailleur social et moi faisons évoluer ces projets, motive ce travail au quotidien.

Prendre le temps ... Pour permettre une bonne évolution des projets, il est indispensable de travailler dans de bonnes conditions. L'urgence demeure un facteur négatif dans l'adaptation de votre environnement. Les processus mental et psychologique doivent se développer progressivement. Prendre conscience de ses besoins demande du temps. Tenir compte de la réaction de l'entourage ne se fait pas toujours du jour au lendemain. Exprimer sa situation en termes de besoins demande parfois un travail important sur soi. Quand on y réfléchit bien, se connaître est peut-être la chose la plus difficile. Bref, il vaut mieux s'y prendre tôt et non agir à la hâte. Comme ce travail se déroule avec l'intervention de différents acteurs, il faut, en plus, tenir compte des disponibilités et des règles de travail de chacun.

Et puis, une fois le projet défini, il vous faudra encore du temps et de la patience. Il vous faudra trouver les corps de métier, évaluer les aides qui vous conviennent, attendre des décisions et des autorisations, et aussi trouver des moyens financiers pour accomplir ce qui, jusqu'à présent, n'est toujours qu'un rêve.

Tout ne se fait pas sans mal... Ces projets ne sont pas tout roses. Vivre un chantier n'est pas toujours agréable. Et puis, il y a les surprises ... Mais quand tout est terminé, il y a aussi la satisfaction de pouvoir retrouver une qualité de vie meilleure. Il faudra peut-être encore du temps pour vous habituer à ces changements.

Enfin, il faudra évaluer ce projet, recenser les erreurs à ne plus commettre, évoquer les concepts à recommander aux autres affiliés. Votre expérience pourra alors aider ceux qui se lanceront à leur tour dans l'aventure.

Marc Dufour, ergothérapeute



TÉMOIGNAGES

Sophie a 34 ans et est atteinte de sclérose en plaques depuis quelques années. Elle vit avec Marc, son mari, et leurs deux enfants de 6 et 8 ans. Ils habitent, en ville, une vieille maison qu'ils restaurent peu à peu depuis leur mariage.

L'annonce du diagnostic les a profondément bouleversés, mais, après avoir traversé une période de crise, ils ont pu retrouver un équilibre où chacun peut de nouveau évoluer à son rythme malgré la maladie de Sophie.

A la suite d'une poussée importante survenue il y a deux ans, Sophie a des difficultés plus importantes pour se déplacer, elle se sent plus vite fatiguée et perd souvent l'équilibre ; leur maison n'est plus pratique ni adaptée.

La première réaction de Marc est d'envisager de revendre la maison et de faire construire, hors ville, un plain-pied directement adapté aux besoins de Sophie. Cela permettra au couple de penser l'habitation au mieux dans l'intérêt de la personne atteinte de S.P. et évitera de vivre dans les travaux pendant plusieurs mois.

Sophie n'est pas opposée à l'idée de vivre dans une nouvelle maison adaptée à ses besoins, car elle se rend compte qu'elle se fatigue énormément chez elle. Néanmoins, elle hésite à se lancer dans un projet de construction avec tout ce que cela implique (retards, mauvais temps, etc.) ... et puis il y a le coût.

De leur côté, les enfants ne sont pas très d'accord. Ils en veulent un peu à leur maman, qu'ils rendent responsable des changements à venir. Ils sont tristes et pas du tout enthousiastes à l'idée de devoir déménager dans un endroit inconnu, «désert» et loin de tout. S'éloigner des copains, des voisins, du club de sport, des scouts, de l'école, de la ville en général où tout est à proximité, ne les enchante guère.

Le couple hésite, réfléchit, discute le projet en famille, s'informe auprès de la Ligue et choisit finalement d'effectuer des travaux d'aménagement plutôt que d'entreprendre une nouvelle construction. Au cours des discussions familiales, les enfants, heureux d'être écoutés, se rapprochent de leurs parents et prennent conscience des réelles difficultés imposées par la sclérose en plaques à leur maman, dans la vie de tous les jours.

A l'origine, la maison est sans étage mais chaque pièce est séparée par une ou plusieurs marches, la cuisine et la salle de bains sont exigües et peu pratiques pour Sophie.

Marc et Sophie disposent d'un budget limité et préféreraient transformer peu à peu. En outre, ils veulent conserver le caractère ancien de l'habitation et, surtout, ne pas en faire une maison «pilote» pour personne handicapée.

Le projet proposé par l'ergothérapeute de la Ligue et l'architecte s'oriente dès lors vers des aménagements progressifs. L'accessibilité et le côté pratique de l'ensemble de la maison sont prioritaires afin de limiter la fatigue et les risques de chutes, et permettre à Sophie de conserver un maximum d'autonomie.

Dès la conception du projet, une demande d'intervention dans le coût des travaux est introduite auprès de l'A.W.I.P.H. Puisque Sophie s'occupe des tâches ménagères et de ses enfants, elle pourra probablement bénéficier de certains remboursements pour les travaux de remise à niveau, d'adaptation de la salle de bains et de la cuisine. Afin d'entamer les travaux rapidement, une demande de prêt d'attente est introduite parallèlement auprès du groupe Logement de la Ligue. Le couple peut commencer les travaux.

Marc est bon bricoleur, mais préfère confier le travail de remise à niveau à un entrepreneur. Il se charge, quant à lui, des adaptations prévues dans la salle de bains (installation d'une douche de plain-pied, lavabo sans colonne, W.-C. rehaussé, barres d'appui, ...) Restera ensuite à envisager la transformation de la cuisine pour la rendre plus pratique et plus spacieuse, mais Sophie préfère attendre encore un peu.

La maison, désormais de plain-pied et avec une salle de bains adaptée, est bien plus pratique pour Sophie, dont l'état de santé est stationnaire. Les travaux ont été fastidieux et plus longs que prévu, mais ni les enfants, ni le couple ne regrettent leur choix, car la maison est jolie et pratique à la fois. Sophie a retrouvé une autonomie plus grande, ce qui satisfait pleinement Marc et les enfants qui, eux, restent dans leur environnement habituel.

L'exemple de Marc et Sophie nous prouve qu'une maison inadaptée n'est pas un obstacle infranchissable. Il existe d'autres alternatives à la construction et des aménagements raisonnables sont acces-



sibles à bien des personnes. Quel que soit votre logement, de multiples possibilités d'aménagement existent, qui vous permettront de garder un maximum d'autonomie. Cela vaut la peine de s'informer et d'y réfléchir.

Juliette, travailleur social

Monsieur P. a 57 ans ; il a la sclérose en plaques depuis plus de 15 ans. Remarié, il vivait avec son épouse dans une maison ancienne, construite sur deux niveaux. Au fil du temps, il lui devenait de plus en plus difficile d'atteindre l'étage et donc sa chambre à coucher et la salle de bains.

Son épouse était fort attachée à cette maison : elle y avait beaucoup travaillé, c'est elle qui en avait conçu les plans d'agrandissement et l'aménagement intérieur. Le couple vivait là depuis 10 ans et les souvenirs étaient nombreux.

Pourtant, un aménagement semblait inévitable si les époux voulaient poursuivre une vie harmonieuse. L'heure des questions était venue. Les ressources de M. et Mme P. étant limitées, ils ne pouvaient envisager de louer la maison pour habiter un autre logement. Néanmoins, plusieurs possibilités s'offraient à eux :

- aménager la maison au prix d'un effort financier important et de travaux lourds,
- vendre et acheter un appartement ou une maison de plain-pied,
- vendre et faire construire un bungalow.

Le couple a pris un temps de réflexion au cours duquel bien des interrogations, des peurs, des sentiments de culpabilité, des projets se sont entremêlés.

M. P. redoutait l'avenir mais ne voulait pas imposer à son épouse la vente de la maison. L'idée d'habiter un appartement ne lui déplaisait pas : moins d'entretien, des magasins plus proches, moins de distance à parcourir d'une pièce à l'autre ...

Mme P. souhaitait rester dans leur maison, mais se rendait bien compte que son époux éprouvait de plus en plus de difficultés à se déplacer. Et puis, des travaux ne l'enchantaient guère car, depuis 10 ans, ils ne cessaient de «rénover» leur logement. L'idée de l'appartement lui était insupportable : trop de promiscuité, pas de jardin ...

Plusieurs mois ont été nécessaires pour que chacun ose faire part à l'autre de ses craintes, ses réticences, ses envies. Ils ont dû reparler de la maladie, de l'avenir. Cette maladie était dans leurs préoccupations, mais elle ne prenait pas non plus toute la place. Ils songeaient aussi à leurs finances, aux facilités de déplacement, au voisinage, etc.

Peu à peu, une nouvelle solution est apparue, qui était à mi-chemin des désirs de l'un et de l'autre : vendre la maison et faire construire un bungalow. Des contacts ont été pris avec un bureau d'architectes et l'ergothérapeute de la Ligue.

Le terrain acquis, il a fallu concevoir les plans : l'accessibilité et l'autonomie ont été privilégiées. On a conçu des pièces suffisamment grandes, des ouvertures de portes larges, une salle de bains agréable (où une douche de plain-pied a été installée), des portes coulissantes, des interrupteurs à portée de main, etc. A l'extérieur, on a pris garde de ne pas construire de marches, ni de pente trop importante.

Les travaux ont duré 8 mois, avec les inévitables retards dus à la non-livraison des matériaux, des équipes de travail trop restreintes, ou le mauvais temps. Les époux P. ont bien eu quelques moments d'impatience, mais ils restaient confiants car leur projet avait été mûrement réfléchi.

M. et Mme P. ont perdu la crémaillère il y a plus d'un an. Ils ne regrettent pas leur décision. L'aménagement de leur maison leur donne des facilités de vie au quotidien. Par exemple, M. P. adore cuisiner ; les plans de travail judicieusement placés dans la cuisine lui ont permis d'avoir accès à toutes les armoires et de préparer seul un repas. La salle de bains, avec la douche de plain-pied, a rendu à Mme P. un peu de liberté puisqu'elle ne doit plus assister son époux. Un nouvel équilibre est né où chacun reprend sa place d'époux et pas seulement le rôle de soignant/soigné.



Pour conclure, un logement mal conçu peut représenter une source de conflits, que la maladie soit présente ou non. Au cours de leurs réflexions, M. et Mme P. en ont bien pris conscience. Ils ont pris le temps de réunir tous les éléments, d'en discuter, de confronter leurs opinions, et cela les a rapprochés. Ils ont le sentiment d'avoir négocié à deux un cap difficile et de l'avoir passé sans trop de frustrations.

A noter que M. et Mme P. ont bénéficié de l'aide de l'A.W.I.P.H., qui a tenu compte des surcoûts de construction liés au handicap.

Véronique, travailleur social

Mme V. est atteinte de S.P. depuis 17 ans. Elle a 55 ans. Elle habitait un appartement dans un immeuble de quelques étages, avec ascenseur. Pour se déplacer, Mme V. avait fait le choix d'utiliser une voiturette électrique, mais celle-ci ne pouvait entrer dans l'ascenseur. Elle ne sortait donc plus de chez elle.

Au début, cela ne la tracassait pas trop, car elle était bien entourée. Mais après quelques années, le grand air, la participation à une vie sociale extérieure et, surtout, son indépendance, lui manquaient.

Mme V. a décidé d'introduire une demande aux sociétés de logements sociaux, car ses revenus n'étaient pas très élevés. Après quelques mois de patience, elle a pu emménager dans un appartement social situé au rez-de-chaussée. La vie allait changer pour elle !

Mais, très vite, elle s'est rendu compte que, malgré cet appartement au rez-de-chaussée, elle ne sortait pas beaucoup. En effet, pour arriver à l'extérieur du bâtiment, elle devait franchir les deux portes de son appartement, puis les deux portes (assez lourdes) du hall d'entrée de l'immeuble et, enfin, une marche.

Décue, elle a fait appel à la Ligue et, ensemble, nous avons essayé de trouver une solution : remplacer la fenêtre du salon par une porte-fenêtre donnant directement sur l'extérieur. Cet aménagement aurait été idéal ... mais de nombreuses questions restaient en suspens :

- Est-ce que la société de logement acceptera que l'on modifie l'aspect extérieur de l'appartement ?
- Qui va m'aider financièrement ?

En prenant le temps de la réflexion, Mme V. a également compris que sa maladie évoluait et qu'elle devrait faire de plus en plus souvent appel à de l'aide extérieure. Par exemple, pour ses transferts de la voiturette au lit ou à la toilette (difficilement prévisibles !), elle devenait très dépendante.

Un nouveau projet d'aménagement a été élaboré : l'installation d'un soulève-personne sur rail. Il voyagerait de la chambre à la toilette en passant par la salle de bain. Elle pourrait l'utiliser seule pour aller à la toilette et au lit quand il lui plairait, sans plus dépendre de personne.

L'ensemble des projets (rapport de l'ergothérapeute, plan et devis pour la porte-fenêtre et le soulève-personne) a été soumis à la société de logements sociaux et au Fonds Bruxellois d'Intégration.

Assez rapidement, la société de logement a marqué son accord pour entreprendre les travaux, sans intervention financière de leur part, bien sûr. Le Fonds Bruxellois d'Intégration a accordé une aide financière dans le coût des travaux et du matériel. Le solde restant à charge de Mme V. n'était plus très important. Il allait être prêté par le groupe Logement de la Ligue, et Mme V. le rembourserait par mensualités.

Aux trois questions suivantes, Mme V. connaissait la réponse :

- Quels aménagements envisager ?
- Ai-je l'accord du propriétaire (ici, la société de logement) ?
- Qui va m'aider à payer tout cela ?

Tout était maintenant clair pour Mme V., et les travaux pouvaient commencer. Ah non, pas tout de suite, car l'hiver était là : pas question d'entamer les travaux de la porte-fenêtre ! Encore quelques mois de patience ...

Aux premiers beaux jours, Mme V. se retrouve dans la poussière et les ouvriers qui vont et qui viennent (ils arrivent parfois avant même que l'infirmière ne soit venue la lever). Attention à ne pas oublier l'heure de la kiné ! Quel remue-ménage, que d'énervements ! Heureusement, cela n'a duré que quelques jours ...

Le calme revenu, les aménagements sont terminés et, pourtant, Mme V. ne se sent pas entièrement satisfaite. L'installation de la porte-fenêtre l'enchantait et, au premier rayon de soleil, la voilà devant l'immeuble, prête pour une balade. Ce qui l'inquiète,



c'est l'installation du soulève-personne : quelque peu effrayée par l'«engin», elle n'ose pas l'utiliser. Tous ces travaux pour rien, pense-t-elle.

Mme V. a pris le temps de s'habituer, au regard d'abord, à la manipulation ensuite. Au commencement, elle demandait à quelqu'un d'être présent (infirmier, kiné ou bénévoles qu'elle connaît). Après un mois, plus besoin d'être sécurisée par quelqu'un ! Elle a gagné son autonomie, surtout grâce au travail qu'elle a réalisé dans sa tête !

Quels autres choix aurait pu faire Mme V. ?

- Déménager vers un appartement conçu pour des personnes en voiturette (mais la liste d'attente est longue !).
- Ne pas faire aménager une porte-fenêtre, mais installer des ouvertures automatiques des portes de l'immeuble et un plan incliné pour la marche extérieure.
- Ne pas installer de soulève-personne électrique, mais se faire aider (et dépendre) des services extérieurs.
- Aller vivre dans un centre d'accueil ou en maison de repos.

Maggy, travailleur social

A CHAQUE JOUR SUFFIT SA PEINE

Aménager sa maison n'est pas aussi anodin qu'il y paraît. Chacun a sa propre image de son "chez-soi" : refuge, cocooning, fonctionnalité, placement financier, projet de vie, nid familial, territoire, etc.

Modifier son logement est un véritable choc pour certains. Pour d'autres, c'est une simple formalité. Finalement, l'adaptation est à la mesure de l'importance que l'on donne aux choses, ici au logement, des attentes et des rêves qui s'y rattachent.

S'adapter, faire face aux imprévus, prévoir, ... Combien de fois ne sommes-nous pas confrontés à ces réalités au cours de notre vie !

Un petit questionnaire-surprise, utilisé au hasard des visites, m'a permis de dégager un aperçu de ce que chacun entend par "imprévu" et par "prévision".

L'imprévu rime souvent avec surprise, mystère; il ouvre de nouvelles portes, oblige à un autre regard. L'imprévu génère aussi l'angoisse : serai-je à la hauteur ? Dans tous les cas, il remet en question.

Et la prévision ? Elle permet une tranquillité d'esprit, elle est souvent source de satisfaction, de plaisir. Elle relance les défis, les paris : n'ai-je rien oublié ? Dans telle situation, je suis capable d'apporter telle réponse ... Elle peut aussi être source d'enfermement : à force de tout prévoir, il n'y a plus de place pour l'inattendu, le sel de la vie.

Une dame disait avec beaucoup de réalisme : *Finalement, l'imprévu et la prévision sont liés par une même constante, la peur, car tout changement fait peur et toute situation figée angoisse.*

Lorsque j'ai aménagé mon logement, poursuivait-elle, j'étais sans cesse dans l'ambivalence. J'essayais par tous les moyens de tout prévoir : les coûts, les délais, l'organisation au quotidien pendant les travaux, des solutions de rechange si le chantier avait du retard, etc. A la fin de la journée, j'étais dans un tel état de surexcitation et d'angoisse qu'il me fallait toute la soirée pour retrouver mon calme.

Bien évidemment, j'ai dû faire face à des imprévus : du matériel en rupture de stock, un entrepreneur malade, des frais supplémentaires dus au renforcement d'un mur nécessaire en cours de travaux et même ... une nouvelle poussée de sclérose en plaques. L'imprévu était alors souvent synonyme de peur : peur de ne pas trouver de solution, d'avoir fait des dépenses inutiles, de ne pas me "retrouver chez moi", de dépenser beaucoup d'énergie pour rien.

Avec le recul, je crois que s'adapter, c'est prendre la responsabilité de ce que l'on fait, de ce que l'on décide, c'est-à-dire être capable d'apporter une réponse, même si la peur est bien présente.

Pour y arriver, il existe quelques petits trucs : ne pas se prendre trop au sérieux, rire de soi-même, parler avec les autres, prendre les choses les unes après les autres, se donner du temps pour réfléchir et aussi, du temps pour ne penser à rien. Après tout, "A chaque jour suffit sa peine."

Véronique Debry, travailleur social



AU SECOURS, J'AI PEUR

TÉMOIGNAGE

Je suis atteinte de sclérose en plaques. Je marche, je monte et descends encore l'escalier avec, parfois, quelques difficultés. Nous habitons une maison du début du siècle, à trois étages, et depuis quelque temps, nous envisageons des travaux dans la maison. Un jour, mon mari, très attentif à mon état de santé, me dit : "Pourquoi ne pas y associer le placement d'un ascenseur monte-personne vu dans *La Clef* ?"

Rien qu'à entendre parler de ce projet, je me suis sentie très mal psychologiquement. Je me voyais déjà plus handicapée que je ne le suis, dans la perspective d'une chaise roulante, tout cela à court terme.

J'ai eu une longue conversation à ce sujet avec le travailleur social de la Ligue. Elle m'a proposé d'aller voir une installation récente d'un ascenseur et d'une salle de bain, chez un autre affilié. Elle m'a aussi conseillé de prendre contact avec l'ergothérapeute de la Ligue et avec l'architecte qui avaient travaillé à ce projet.

Ces trois personnes ont travaillé en collaboration étroite et efficace. J'ai d'abord pris contact avec l'ergothérapeute de la Ligue. Il est venu examiner les lieux pour voir où l'on pouvait placer un ascenseur, sans enlever l'esthétique de la maison.

En attendant ce rendez-vous, je me sentais dans un état de stress et de dépression indescriptible. J'extrapolais exagérément mon cas. Parmi mes proches, personne n'arrivait à me calmer, malgré toute leur bonne volonté et leur patience. J'ai trouvé réconfort auprès de l'ergothérapeute et du travailleur social de la Ligue, qui ont fait preuve de délicatesse, de compétence et d'optimisme.

Le jour de la visite de la maison de l'autre affilié, j'étais de nouveau stressée, inquiète, angoissée. Qu'allais-je découvrir ? Mon mari et moi avons été chaleureusement accueillis par un couple dont le mari est atteint de S.P. Ces personnes ont très bien compris mon état d'esprit, parce qu'elles étaient également passées par ces différents stades au début de leur expérience.

Sans aucune hésitation, ils nous ont guidés dans une habitation qu'ils réaménageaient à peine : ascen-



seur, salle de bain, élargissement des portes. Toute la maison était rénovée dans un esprit qui nous plaisait : chaque membre de la famille devait y trouver bénéfice.

Patiemment, ils ont répondu à toutes nos questions, malgré la fatigue de notre hôte. Admiratifs et réconfortés par tout ce qui avait été conçu, jusqu'au moindre détail (par exemple, le sol antidérapant dans la salle de bain), nous avons découvert un espace de vie clair, harmonieux et rationnel, où il fait bon vivre.

La réalisation a été conçue sans dramatisation. Je m'attendais à découvrir un espace encombré d'un matériel lourd d'assistance. Je suis sortie de cette visite en étant bien décidée à faire de même. J'étais sereine et bien mieux dans ma peau.

Actuellement, nous effectuons les démarches pour entamer la rénovation de notre habitat avec la même équipe, bénéficiant ainsi de l'expérience acquise.

Je remercie infiniment ce couple d'avoir accepté notre intrusion avec tant de cordialité et de simplicité. J'accepte enfin la possibilité d'avoir besoin d'un "monte-personne" pour me soulager ou, éventuellement, en cas d'évolution de mon handicap qui m'empêcherait de gravir ces volées d'escaliers. De plus, nous avons ajouté à notre projet le confort d'une salle de bain adéquate.

Prochaine étape : la visite au Centre de Rencontre de Naninne ... Préparée par toutes ces conversations, je l'aborde avec plus de sérénité.

Nicole Grimberghs



PETIT RAPPEL PRATIQUE

Vous désirez être aidé et conseillé par le groupe Logement de la Ligue pour garantir le bon déroulement de l'aménagement de votre logement.

N'oubliez pas qu'il y a quelques points essentiels à respecter :

- être en ordre d'affiliation à la Ligue,
- faire appel au service social de la Ligue de votre province et lui fournir un certificat médical,
- compléter le formulaire de demande destiné à l'ergothérapeute de la Ligue,
- récolter les documents nécessaires à la constitution d'un dossier (devis, certificat, ...)

Pour recevoir une aide financière, certaines démarches sont indispensables.

1. Si vous habitez en Région wallonne, vous devez être inscrit à l'A.W.I.P.H. (Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées). Si vous habitez en Région bruxelloise, vous devez être inscrit au Fonds Bruxellois Francophone pour l'Intégration Sociale et Professionnelle des Personnes Handicapées.

Sous certaines conditions, ces organismes peuvent vous apporter une aide financière pour l'adaptation de votre logement.

2. Avant d'entamer les travaux, vous signerez une Convention de prêt avec la Ligue ...

- Le dossier sera transmis au comité du groupe Logement, qui décidera de vous octroyer ou non un prêt sans intérêts (montant maximum de 300.000 F pour les propriétaires et de 150.000 F pour les locataires).
- Les remboursements seront fixés en fonction de vos capacités financières.
- Si vos revenus nets sont inférieurs à 50.000 F/mois, vous pouvez bénéficier d'un don de 15 %, déductible du montant qui reste à votre charge.

Pour plus de renseignements concernant les interventions financières de la Ligue, reportez-vous à l'encart central bleu de cette revue et contactez sans hésiter le service social de votre province.

Maggy Schroeder, travailleur social.

TRUCS, ASTUCES ET GADGETS AU QUOTIDIEN

Le manque de force ou de sensibilité, les difficultés de mobilité, les pertes d'équilibre découragent parfois la personne atteinte de sclérose en plaques. Pourtant, il existe une multitude de petits trucs pour faciliter l'autonomie dans la vie de tous les jours. Beaucoup d'entre eux se trouvent dans le commerce (demandez conseil au groupe Logement), mais ils peuvent aussi parfois être bricolés.

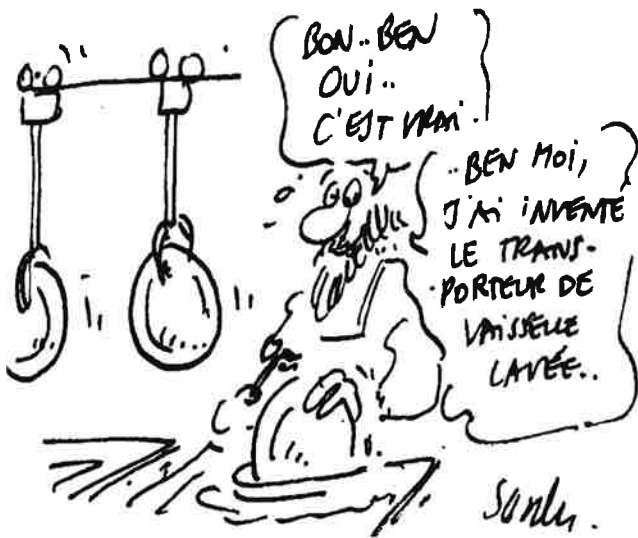
La liste des objets et petits trucs énumérés ci-après est loin d'être exhaustive, mais elle pourra peut-être vous donner de nouvelles idées et vous permettre de trouver les solutions les plus appropriées à vos besoins.

- Pour éviter de vous fatiguer lors de vos **petits travaux quotidiens** :
 - utilisez une chaise de bureau à roulettes, réglable en hauteur (par exemple, dans la cuisine),
 - employez une ramassette à long manche et nettoyez à l'aide d'un "balai-laveur-essoreur" qui vous évitera de devoir vous baisser,
 - posez votre seau sur un support à roulettes que vous emmènerez à l'envi dans la maison, sur la terrasse, ...
 - transportez et gardez à proximité vos objets d'usage courant (téléphone, livre, vaisselle, bouteille d'eau, etc.) sur une desserte.





- Plus particulièrement **dans la cuisine**, il existe une multitude d'objets bien utiles et bien pratiques :
 - les couverts adaptés, ergonomiques, allégés (couteaux et fourchettes dont le manche ressemble à celui d'une scie, couteau-fourchette, etc.),
 - les tasses et assiettes isolées à bords larges et qui gardent les aliments au chaud,
 - le rebord adaptable à n'importe quelle assiette,
 - la planche à tartiner qui bloque la tranche de pain,
 - le grattoir-éplucheur qui permet d'éplucher et/ou râper d'une seule main,
 - le découpe-tranche bien utile pour découper de la viande, du pain, etc.,
 - l'ouvre-boîte adapté ou fixé au mur,
 - un tapis antidérapant.



- Vous pouvez aussi vous faciliter la vie dans **la salle de bains** :

- placez un tapis antidérapant sur le sol,
- dans votre baignoire et sur ses bords, collez de l'adhésif antidérapant,
- installez un siège plastifié dans la baignoire (tabouret) ou sous votre douche (chaise de jardin),
- n'hésitez pas à placer des barres d'appui et des poignées partout où cela vous sécurise, notamment dans le W.-C. où un rehausseur de cuvette viendra bien à point.

- **Dans la chambre**, il est envisageable de surélever le lit et/ou d'accrocher une corde qui fera office de perroquet pour faciliter vos transferts.

- En général, **pour écrire, manipuler ou saisir un objet** :

- munissez-vous de pinces accrocheuses qui permettent de prendre à distance sans se pencher ni faire de mouvements fatigants,
- grossissez le manche du crayon (à l'aide d'une balle de ping-pong percée), allongez celui du peigne, de la brosse ... (avec un morceau de bois par exemple),
- adaptez votre clé à un tourne-clé qui vous assurera une meilleure prise et une plus grande force.

Juliette, travailleur social



TECHNIQUE ET PÉPINS

TÉMOIGNAGE

A la maison, tout, ou presque, peut se commander depuis ma chaise roulante motorisée. Aujourd'hui, celle-ci se trouve justement immobilisée par une panne bénigne. Assis dans ma chaise manuelle, c'est l'occasion de penser à tout ce que je ne peux pas faire en ce moment ...

Par exemple, il m'est impossible de :

- allumer l'ordinateur (au moyen de la commande infrarouge universelle montée sur la chaise),
- opérer tous les réglages de la chaîne hi-fi et de la télévision (au moyen de cette même commande infrarouge),
- commander l'ordinateur (à l'aide d'une commande vocale passant par un micro monté sur la chaise roulante),
- écrire (grâce à la reconnaissance vocale passant par le même micro).



Heureusement, quand la chaise et sa commande infrarouge déclarent forfait, il est toujours possible de recourir à d'autres moyens, comme la commande sonore. Cette commande, si elle paraît assez spectaculaire et même un peu magique, est tout de même rudimentaire. Pensez donc ! Elle n'est capable de maîtriser que huit fonctions ! Ces huit interrupteurs commandent des actions diverses comme :

- décrocher et raccrocher un téléphone «mains libres»,
- actionner l'ouvre-porte à l'entrée de l'immeuble,
- actionner la téléalarme,
- allumer diverses lumières, ...

Certaines fonctions, comme actionner la téléalarme, sont essentielles et doivent être activées en toutes circonstances, de nuit comme de jour, et dans les situations les plus imprévues. On peut comprendre qu'elles ne doivent pas dépendre du fonctionnement parfois aléatoire de la chaise roulante.

La commande vocale n'est pas recommandée dans des lieux où peuvent survenir à tout moment des bruits intempestifs : elle répond indifféremment à des sons divers (bruits de vaisselle ou cliquetis d'outils) et non à des commandes vocales correspondant à des ordres précis. Toutefois, à ma connaissance, elle se révèle la seule possible dans certaines circonstances.

Après quelques années d'utilisation très satisfaisante de ces commandes que l'on peut juger «archaïques», il faut bien dire que les progrès dans le domaine de la domotique ont été très rapides. A l'heure actuelle, les commandes vocales pourraient être remplacées par des systèmes plus performants, quoique ...

Dans des situations identiques à la mienne (personnes sévèrement paralysées souhaitant l'autonomie la plus large), certains ont adopté des commandes répondant au souffle, d'autres ont choisi des modules répondant à des commandes infrarouges, ... A chacun d'opérer ses choix en fonction de sa situation et de ses handicaps, sans se laisser imposer une solution toute faite.

Un mot encore ! Quel que soit votre choix présent, dites-vous bien qu'il sera dépassé dans quelques années. Pensez aussi que l'être humain reste très adaptable malgré tous ses handicaps. Un système de contrôle de l'environnement, même s'il n'est pas le plus performant du moment, restera à vos yeux et pour longtemps encore la formule la mieux adaptée à vos habitudes. Les solutions proposées ici n'ont pas d'autre valeur que celle d'un témoignage !

Henri

POUR EN SAVOIR PLUS...

Tous les documents présentés ici peuvent être obtenus sur simple demande adressée au groupe Documentation (voir permanence p. 21) avec la mention du N° de référence indiqué. Ils vous seront envoyés accompagnés d'un bulletin de versement pour couvrir le prix de l'article (3 F la page) ou de la brochure et les frais d'envoi, avec un minimum de 40 F.

PARAMÉDICAL

Aménagement du domicile des patients atteints de S.P.

par Dr Jacques Lion et Mme Jacqueline Lepetit dans Le Courrier de la S.P. - Ligue française contre la S.P. - 1995

Lorsque la maladie a évolué, des problèmes se posent pour les personnes qui doivent utiliser une voiturette dans leur logement. L'article indique les espaces nécessaires à prévoir pour un habitat neuf ainsi que les aménagements du domicile existant. Ceci montre l'utilité des services d'un ergothérapeute.

4 pages

N° 2023

PARAMÉDICAL

Les aides à domicile

Dans La Clef - Ligue belge S.P.-C.F. - 1997

Autonomie et maintien à domicile, aides humaines et aides matérielles, service d'aide aux actes de la vie journalière : tels sont les thèmes abordés dans ce dossier assorti de témoignages et d'adresses utiles.

12 pages

N° 2040



PARAMÉDICAL

Ergothérapie et S.P.

par Marie-Thérèse Nieuwesteeg-Gutzwiller, Dir. Ecole Ergo. à Bienne (CH) - fiche Soc. Suisse S.P. - 1996

L'ergothérapie a pour but de maintenir l'autonomie des malades aussi longtemps que possible. Les limitations dues à la maladie sont compensées par l'exercice de certaines fonctions, par l'utilisation de moyens auxiliaires adaptés ainsi que par des adaptations effectuées au domicile et sur le lieu de travail. L'accent est particulièrement porté sur "les activités au quotidien" : les personnes atteintes de S.P. doivent aussi longtemps que possible pouvoir se laver, s'habiller, s'occuper de leur ménage et organiser leurs loisirs de manière autonome.

4 pages N° 2034 (en allemand : N° 2024)

PARAMÉDICAL

Logopédie et S.P.

dans La Clef - Ligue belge S.P.-C.F. - 1993

Les auteurs, logopèdes au Centre neurologique de Fraiture, définissent le champ d'action de la logopédie ainsi que les moyens mis en oeuvre pour améliorer la qualité de vie et le maintien de l'autonomie de la personne atteinte de S.P.

2 pages N° 2045

PARAMÉDICAL INFIRMIER

Guide de manutention du patient atteint de S.P.

par Garin Frédéric et Mihailescu Marcel - travail de fin d'études à l'Institut Supérieur Infirmier - 1995

Après un rappel des principes généraux de manutention des personnes handicapées, ce guide explique la spécificité de la manutention du patient atteint de S.P. Il donne ensuite les schémas et explications de toutes les manutentions utiles.

50 F (37 pages) N° 2029

PARAMÉDICAL INFIRMIER

Ensemble nous pouvons éviter les escarres

Petit guide réalisé avec l'aide du Ministère de la Santé publique et de l'Environnement par le Groupe belge d'assurance-qualité pour la prévention et le traitement des escarres. Il vise à aider le patient et sa famille à prévenir l'apparition des escarres. Plusieurs conseils cités sont également valables si une escarre est déjà en place.

25 F (11 pages)

N° 2046

HABITAT

Choisir votre souève-personne ou comment améliorer votre qualité de vie !

par Groupe Accessibilité de la Ligue belge S.P.-C.F. - 1998

Vivre dans son logement au quotidien suppose de nombreux déplacements : du lit à la voiturette, de la voiturette à la baignoire, se rendre aux toilettes, quitter la voiture ... Il s'agit bien de la question des transferts indispensables, qui relèvent souvent de la gymnastique et du travail de force pour la personne qui vous aide. Ce guide explique clairement comment améliorer votre autonomie et votre qualité de vie (et celle de votre accompagnant) grâce au souève-personne. Méthodologie à adopter pour mener à bien le projet d'acquisition, description des différents types de souève-personne, liste de questions à envisager pour réaliser le meilleur choix dans votre situation.

100 F (32 pages)

N° 7001



Palais des Beaux-Arts de Bruxelles
Paleis voor Schone Kunsten van Brussel

Concert de Gala- concert

du 40^{ème} anniversaire de la Ligue Nationale Belge
de la Sclérose en Plaques asbl-
van de 40^{ste} verjaardag van de Nationale Belgische
Multiple Sclerose Liga vzw



Teresa BERGANZA

Mezzo-soprano

Conjunto Ibérico

Cello Octet

Elias Arizcuren

Conductor

MARDI-DINSDAG

09/03/99

20h-20u

Programme musical
Muzikaal programma

Tickets en vente-Kaarten te koop:

Palais des Beaux-Arts - Paleis voor Schone Kunsten /
Nationale Belgische MS Liga -
Ligue Nationale Belge de la Sclérose en Plaques
(02) 736.16.38

ENRIC MORERA
JOAQUIN TURINA
JOAQUIN NIN
MANUEL DE FALLA



Siège social : Zoning artisanal (Entrée 4)
Rue des Linottes, 6 - 5100 Naninne

Interventions financières *1999 • 2000*

La Ligue Belge de la Sclérose en Plaques - Communauté Française A.S.B.L. vise un accompagnement global de la personne atteinte de sclérose en plaques et de sa famille. Dans ce cadre, elle propose à tout affilié différents types d'interventions financières permettant de pallier en partie aux surcoûts engendrés par la maladie.

> Que dois-je faire pour m'affilier ?

L'affiliation reste toujours une démarche personnelle ; je paie spontanément une cotisation de 500 F/an avant le 1er octobre de chaque année au n° de compte 250-0138300-63 de la Ligue Belge de la Sclérose en Plaques - Communauté Française A.S.B.L.

De plus, je fournis au service social provincial de la Ligue (voir coordonnées en fin de document) un certificat médical attestant que je suis bien atteint de sclérose en plaques.

> Quels sont les types d'interventions financières ?

- les interventions financières directes,
- les interventions financières des comités provinciaux,
- les interventions financières du groupe Logement.

1. Interventions financières directes

La Ligue Belge de la Sclérose en Plaques - Communauté Française A.S.B.L. peut prendre en charge, sur base de factures, une partie du surcoût lié à la maladie dans trois domaines :

- les voiturettes,
- l'hygiène,
- la vie quotidienne : " Vivre chez soi "

Le budget annuel est fixé à 7.000.000 F.

> Quels sont les plafonds d'intervention ?

DOMAINES D'INTERVENTION	PLAFONDS (*)	
	V.I.P.O.	NON V.I.P.O.
VOITURETTES		
■ Voiturette manuelle (4 ans)	20.000 F	15.000 F
■ Voiturette électrique (10 ans)	80.000 F	60.000 F
HYGIENE		
■ Coussin anti-escarres (2 ans)	5.000 F	4.000 F
■ Matelas anti-escarres (3 ans)	7.000 F	5.000 F
■ Matériel pour incontinents : langes, sondes, alèses	10.000 F	7.000 F
■ Chaise percée	5.000 F	3.000 F
VIE QUOTIDIENNE : " VIVRE CHEZ SOI "		
■ Télévigilance ou installation d'un parlophone ou d'un téléphone sans fil (hors G.S.M.)	8.000 F	6.000 F
■ Soulève-personne (10 ans)	40.000 F	30.000 F
■ Lit électrique (10 ans)	40.000 F	30.000 F
■ Soins à domicile (concernent : aide familiale, A.L.E., chômeuse remise au travail, infirmière à domicile ou indépendante)	15.000 F	10.000 F

(*) Ces plafonds pourraient être revus pour l'exercice 2000 si le budget prévu pour l'exercice 1999 devait être dépassé.

> *Comment se calcule le montant des interventions financières ?*

- En matière de voiturette, soulève-personne et lit électrique, les interventions de la Mutuelle, de l'A.W.I.P.H. ou du F.B.F.I.S.P.P.H. sont déduites des interventions financières directes de la Ligue.

Exemples pour une voiturette électrique :

- Si les interventions hors Ligue s'élèvent à 61.000 F, l'intervention financière directe de la Ligue est de 19.000 F (80.000 F - 61.000 F).
 - Si les interventions hors Ligue s'élèvent à 100.000 F, je n'ai droit à aucune intervention financière directe de la Ligue.
- Les plafonds sont, dans tous les cas, limités à 50 % du montant des factures effectivement pris en charge par l'affilié.

Exemple : Le coût de l'acquisition d'une voiturette électrique d'occasion est de 90.000 F et je n'ai droit à aucune intervention hors Ligue. L'intervention financière directe est de 45.000 F (max. : 50 % de la facture).

> *Que dois-je faire pour bénéficier de ces interventions ?*

IMPORTANT :

Avant de faire mon choix et/ou d'acheter du matériel (voiturette, soulève-personne, lit électrique), je demande l'avis de l'ergothérapeute de la Ligue. Grâce à sa compétence et son expérience, je reçois des conseils qui me permettent d'acquérir le matériel adéquat. Cette disposition reste d'application même si le choix d'un matériel doit se faire alors que je me trouve temporairement en milieu hospitalier.

- J'adresse ma **demande** au service social provincial de la Ligue. Celui-ci m'accompagne dans mes démarches.
- Je signe un **contrat** avec le Président du comité provincial s'il s'agit de matériel roulant, d'un soulève-personne ou d'un lit électrique.

> *Je vis depuis plus d'un an en milieu hospitalier ou en maison de repos, puis-je bénéficier de ces aides ?*

Non, mais je reçois, à ma demande et sur base d'une attestation de résidence pour les 12 mois de l'année, une intervention de 10.000 F si je suis V.I.P.O. ou de 7.000 F si je suis non V.I.P.O.

> *Comment s'effectue le paiement des interventions financières ?*

Je fais parvenir les factures acquittées (ou accompagnées de la preuve de paiement) au service social provincial de la Ligue avant le 15 décembre de chaque année. Le paiement de l'intervention financière est alors effectué au compte financier que j'ai indiqué.

Je peux aussi demander que le paiement de l'intervention soit effectué directement au fournisseur sur base des factures.

> *Je désire acquérir une voiturette, un soulève-personne ou un lit électrique, mais, malgré l'intervention financière directe de la Ligue, je ne dispose pas de moyens financiers pour acquitter le solde de la facture.*

Je peux, avec l'aide du travailleur social, soumettre ce problème au groupe Logement de la Ligue.

Sur présentation d'un dossier motivé, le comité de ce groupe peut éventuellement m'accorder un prêt (voir 3 ci-après).

> *Ai-je droit annuellement à plusieurs interventions ?*

Oui. Je peux obtenir deux interventions par an, obligatoirement dans des domaines différents. Par exemple, je peux obtenir une intervention financière pour un coussin anti-escarres et pour l'installation d'un parlophone. Par contre, si j'ai atteint le plafond de 10.000 F (poste aide familiale), je ne peux pas réintroduire une demande d'intervention financière pour une aide familiale.

Si j'ai un handicap très important, j'ai la possibilité d'obtenir deux interventions pour le matériel d'incontinence.

Si je désire acquérir une voiturette électrique, un lit électrique ou un soulève-personne, l'intervention financière de la Ligue équivaut à deux interventions.

> *Si je n'utilise plus le matériel acquis, que se passe-t-il ?*

En cas de non-utilisation du matériel, pour quelque raison que ce soit, la Ligue doit être avertie et est prioritaire pour le rachat du matériel.

2. Interventions financières des comités provinciaux

Les comités provinciaux peuvent intervenir en fonction de la situation de la personne demandeuse et de l'objet de sa demande.

> *Comment procéder pour obtenir cette intervention ?*

Je fais appel au service social provincial de la Ligue (voir coordonnées en fin de document). Par l'intermédiaire du travailleur social, j'adresse ma demande au comité provincial. L'aide, ainsi que son montant, relèvent de la décision de ce comité provincial.

3. Interventions financières du groupe Logement

> *Quel est l'objectif de ce groupe ?*

M'aider à rester le plus autonome possible dans mon lieu de vie et à l'extérieur.

> *Je me pose un certain nombre de questions ...*

Indépendamment de la possibilité que j'ai d'acquérir une voiturette, un soulève-personne ou un lit électrique (comme prévu sous 1 ci-dessus), je voudrais pouvoir accéder à l'étage, sortir de chez moi, prendre un bain plus facilement, cuisiner sans risque, avoir accès au téléphone ...

- Quelles sont les possibilités d'aménagement de mon milieu de vie ?
- Quels aménagements vont satisfaire ma famille et me permettre d'améliorer mon autonomie ?
- Qui peut m'accompagner dans mes démarches, ma réflexion ?
- Qui peut m'aider à répondre à mes préoccupations ?

■ **Je fais appel au service social provincial de la Ligue pour rencontrer un travailleur social.**

> *Je rencontre le travailleur social de la Ligue*

Par son intermédiaire, je peux obtenir les renseignements administratifs, techniques et financiers. Ensemble, nous réfléchissons à ma demande, à diverses solutions possibles.

IMPORTANT : Si je désire aller plus loin dans mon projet, je complète un formulaire à destination de l'ergothérapeute de la Ligue.

> *Je rencontre l'ergothérapeute chez moi pour discuter de façon plus précise des solutions possibles*

Je lui montre les problèmes que je rencontre.

Je lui explique les solutions que j'envisage.

L'ergothérapeute comprend les difficultés liées à la maladie. Il connaît les adaptations possibles.

Il me conseille en tenant compte de mes difficultés, des caractéristiques de mon milieu de vie, des solutions que j'ai imaginées. Il tient compte aussi de mes difficultés futures.

Dans les jours qui suivent, je reçois le rapport de notre rencontre et, le cas échéant, un avant-projet d'aménagement.

> *Et après ...*

Si je désire des renseignements complémentaires ou si j'hésite avant d'entreprendre la démarche, je refais appel au service social ou à l'ergothérapeute pour pouvoir avancer dans mon projet.

Je peux visiter la salle d'exposition au Centre de Rencontre de la Ligue et/ou, éventuellement, des aménagements déjà réalisés.

Je peux essayer le matériel chez moi sans engagement.

Je peux recevoir de l'aide pour les demandes de devis.

> *Je suis décidé, j'aimerais commencer les aménagements*

Je récolte les documents nécessaires : devis des travaux à effectuer, actes de propriété ou accord de mon propriétaire, certificat médical.

> *J'ai besoin de faire appel à des aides financières*

Je peux faire appel à diverses sources d'aides financières :

1. auprès des pouvoirs publics.

J'introduis un dossier auprès du service compétent. Si je le souhaite, je peux demander l'aide du travailleur social de la Ligue à ce sujet.

2. auprès du groupe Logement de la Ligue (voir ci-après)

IMPORTANT

Avant d'entamer les travaux :

- j'attends le passage de l'ergothérapeute de la Ligue et, éventuellement, celui du représentant des pouvoirs publics ;
- le cas échéant, je signe une convention de prêt avec le représentant du groupe Logement de la Ligue.

> *Quelles sont les interventions financières possibles du groupe Logement ?*

Si j'ai moins de 67 ans, si la dépense envisagée est en liaison avec la maladie et si je ne dispose pas de moyens financiers suffisants, j'ai la possibilité de demander un prêt sans intérêts pour réaliser le projet étudié avec l'ergothérapeute de la Ligue.

A cet effet, j'introduis un dossier motivé au groupe Logement. Si je le souhaite, le travailleur social de la Ligue peut m'aider.

Le comité du groupe Logement, après examen du dossier, prend la décision de m'octroyer ou non le prêt demandé.

> *Quel est le montant qui peut m'être prêté ?*

a) S'il s'agit de l'acquisition de matériel dont question notamment sous 1 "Interventions financières directes", le montant maximum du prêt est fixé à 300.000 F.

b) S'il s'agit de travaux, le montant maximum du prêt est fixé :

- à 300.000 F si je suis propriétaire de mon logement;
- à 150.000 F si je suis locataire.

Les plafonds suivants sont toutefois d'application :

- Cuisine : adaptation du mobilier existant : 50.000 F + TVA
nouveau mobilier : 150.000 F + TVA
- Salle de bain : 150.000 F + TVA
- WC rehaussé : 30.000 F + TVA

> *Quelles sont les modalités de remboursement du prêt ?*

Le travailleur social de la Ligue envisage avec moi cette question.

Le prêt est remboursable en fonction de mes capacités financières ; c'est le comité du groupe Logement qui fixe la durée maximale du prêt.

> *Mes revenus sont inférieurs à 50.000 F*

Moyennant signature d'une déclaration sur l'honneur que les revenus nets mensuels de mon ménage sont inférieurs à 50.000 F (+ 10.000 F par enfant à charge), je peux bénéficier d'un don de 15 % calculé sur le montant des factures qui est effectivement à ma charge.

Ce don est déduit du montant de mon prêt.

Exemple : pour un prêt de 120.000 F, le don s'élève à 18.000 F.

Je dois donc rembourser $(120.000 \text{ F} - 18.000 \text{ F}) = 102.000 \text{ F}$.

> Je présente un handicap important

En fonction des disponibilités de la Ligue, je peux louer du matériel. Il s'agit d'une location-vente. Exemple : Je loue un lit électrique d'une valeur de 90.000 F à raison de 1.500 F par mois. Si, après un certain temps, je souhaite mettre fin à la location, je restitue le lit à la Ligue et j'arrête le paiement de mes mensualités. Dans le cas contraire, le lit m'appartiendra au bout de 60 mois.

Siège social

Zoning artisanal (Entrée 4)
Rue des Linottes, 6 - 5100 Naninne
Tél. 081/40 15 55 - Fax 081/40 06 02
CB 250-0138300-63



Comités provinciaux

■ BRABANT WALLON

Permanence : jeudi de 9h à 12h
Rue de Bruxelles 20 - 1300 Wavre
Tél. 010/24 16 86
CB 271-0212770-81

■ BRUXELLES

Permanence : mercredi et vendredi
de 9h30 à 12h
Avenue Plasky 173/11 - 1030 Bruxelles
Tél. 02/735 86 21 - Fax 02/735 32 47
CB 210-0034161-69

■ HAINAUT

Partie Est - Charleroi

Permanence : jeudi de 9h à 12h
Direction Générale des Affaires Sociales
Rue de la Bruyère 157 - 6001 Marcinelle
Tél. 071/44 72 61

Partie Ouest - Mons

Permanence : mardi et jeudi de 9h à 12h
Rue de Saint-Antoine 1 - 7021 Havré
Tél. 065/87 42 99
CB 271-0391300-34

■ LIÈGE

Permanence : mardi, mercredi et jeudi
de 9h à 12h
Rue E. Marneffe 37 - 4020 Liège
Tél. 04/344 22 62 - Fax 04/344 08 63
CB 000-0041473-54

■ LUXEMBOURG

Partie Est

Permanence : mercredi de 9h à 11h30
Clinique Ste-Thérèse
Chaussée de Houffalize 1 - 6600 Bastogne
Tél. 061/21 82 79

Partie Ouest

Permanence : mardi de 9h à 12h
Rue des Raines 2 - 5580 Wavreille
Tél. 084/21 45 89
CB 267-0208969-50

■ NAMUR

Permanence : mardi de 9h à 12h
et jeudi de 13h30 à 16h30
Zoning artisanal (Entrée 4)
Rue des Linottes 6 - 5100 Naninne
Tél. 081/40 04 06
CB 250-0098441-71

Groupe Logement

Zoning artisanal (Entrée 4)
Rue des Linottes 6 - 5100 Naninne
Tél. 081/40 15 55 - Fax 081/40 06 02
CB 210-0442835-82



VACANCES 1999

Chaque année, le groupe Vacances organise un séjour à la Côte belge. Le but est de permettre à chacun de profiter au maximum d'un temps de loisir. Par souci de confort et de sécurité, il recherche un personnel qualifié pour accompagner les participants. Des excursions sont prévues et les moyens de transport utilisés sont adaptés. Lors de ce séjour, la Ligue prend en charge le surcoût financier causé par la maladie et ses besoins.

Invitation

Date : Du samedi 1er mai au samedi 8 mai 1999.

Lieu : Hôtel de Kinkhoorn (Mariakerke-Ostende) situé le long de la digue, en bordure de mer.

Hébergement : Chambres à 2 lits.

Prix : 9.500 F/personne comprenant :

- pension complète,
- participation au programme d'animation de l'hôtel (atelier créatif, piscine, etc.)

Lors de ce séjour, la Ligue assure :

- la présence de personnes responsables,
- l'assistance d'infirmières jour et nuit,
- la collaboration en journée d'une équipe de la Croix Rouge et de membres de l'Ordre de Malte,
- l'organisation d'une excursion.

Intéressé ?

Contactez sans engagement de votre part le groupe Vacances en téléphonant le jeudi entre 9h et 12h au 04/344.22.62 ou [en renvoyant le coupon ci-dessous](#) à L.B.S.P., Groupe Vacances, rue E. Marneffe 37 à 4020 Liège.



Lits de soins, fauteuils roulants manuels et électriques lève-personne ... des produits de bon rapport qualité/prix qui vous offrent le confort, la mobilité et l'indépendance!

Contactez-nous pour une documentation gratuite et/ou l'adresse d'un prestataire agréé dans votre région.



SCANDINAVIAN MØBILITY

Scandinavian Mobility I.M.A.B. n.v.
Autobaan, 14 • 8210 Loppem
Tél. 050/83.10.10 • Fax 050/83.10.11

AVIS DE RECHERCHE

Vous êtes atteint d'une ostéoporose induite par cortico-stéroïdes (prise prolongée de cortisone). Vous bénéficiez d'un traitement spécifique non remboursé par l'INAMI dans le cas de la S.P.

Votre aide nous est précieuse!

Le groupe Législation envisage une intervention de la Ligue auprès du Ministère de la Santé publique pour tenter de faire rembourser ce traitement. Merci de prendre contact lors de la permanence du groupe Législation (voir p. 21).



Oui, je désire des informations complémentaires sur le séjour organisé par le groupe Vacances à la Côte belge du 1er au 8 mai 1999.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Tél. :

Se déplacer à Bruxelles

Regroupant une dizaine d'associations de personnes à mobilité réduite ou handicapées (dont la Ligue), le Collectif bruxellois pour le déplacement des personnes à mobilité réduite se donne pour objectif d'être représenté et, il l'espère, d'être entendu dans les différentes instances de la Région bruxelloise qui ont dans leurs attributions le déplacement des personnes.

Il sera vigilant à faire adopter des décisions pour favoriser l'accessibilité des moyens de transport des personnes à mobilité réduite ou à faire respecter les décisions prises.

Dans ce contexte, le Collectif va solliciter une rencontre avec le Ministre Hasquin pour l'adaptation des 60 nouveaux **bus à plancher bas** que la STIB vient d'acquérir. La STIB s'est engagée à les adapter d'une rampe rétractable permettant l'accès de voiturette ou de voiture d'enfant. Le coût de ces adaptations devrait se monter, pour les 60 bus, à 22 millions de francs.

Pour l'accessibilité aux **stations de métro**, le Ministre Hasquin assure que les stations encore à construire seront accessibles. Pour les stations existantes, une étude réalisée préconise le placement d'un ascenseur oblique en remplacement d'un escalator. Le coût estimé pour l'ensemble des stations s'élèverait à 2 milliards ! Impossible donc ... Toutefois, cette solution pourrait être envisagée chaque fois qu'un escalator arrive en fin de vie. L'accessibilité des stations de métro pourrait donc voir le jour, au fur et à mesure. Dossier à suivre ...

Des **taxis accessibles** ! L'arrêté ministériel est paru au Moniteur en mai. Un budget de 13 millions est prévu. Tout exploitant désirant aménager un véhicule neuf pourra, s'il répond à différentes normes, bénéficier d'un montant de 600.000 F maximum pour le placement d'une rampe d'accès rétractable à l'arrière du véhicule. La personne handicapée restera donc dans sa voiturette et voyagera dans le sens de la marche.

Le Collectif reste aussi attentif à la création d'un **réseau R.E.R.** Il constitue d'ores et déjà un dossier d'accessibilité afin que les personnes à mobilité réduite ne soient pas piégées par un fait accompli, comme lors de la construction du métro.

Eve Craenhals, représentante de la Ligue

Aidez votre Ligue !

Vous pouvez faire quelque chose pour que votre association informe mieux le public et vous-même sur la S.P., pour qu'elle vous accompagne davantage, pour qu'elle vous défende plus souvent, pour qu'elle aide financièrement tous ceux qui en ont besoin.

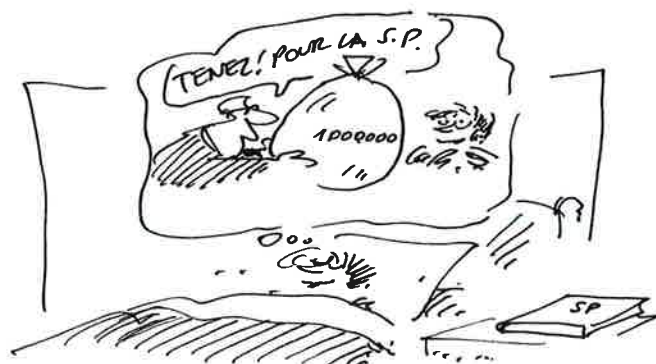
Comment ?

- Proposez aux futurs époux parmi vos connaissances et à vos proches qui fêteront bientôt leurs noces d'argent de remplacer les traditionnels bouquets de fleurs par des dons à la Ligue. Suggérez aussi à vos amis d'effectuer un don en faveur de la Ligue. La Ligue délivrera une attestation permettant à tout donateur de mille francs au moins de déduire fiscalement le montant versé à la Ligue (un don de 1.000 F coûte réellement environ 500 F).
- Vous pouvez aussi prévoir dans votre testament un legs à la Ligue et conseiller à vos proches d'en faire autant. Les personnes atteintes de S.P. en bénéficieront au maximum, puisque les droits de succession pour tout legs en faveur de votre association ne s'élèvent qu'à 8,8 %.
- Si vous connaissez un fournisseur de biens ou de services utiles à la Ligue (ordinateurs, papier, matériel de bureau, mobilier, plantes, repas pour collectivités, ...), suggérez-lui de réaliser un don en nature à la Ligue.

Dans tous les cas, il est possible de choisir la destination de l'aide apportée.

Vous pouvez obtenir plus de renseignements et une documentation sur la Ligue et la S.P. auprès du secrétariat (081/40.15.55).

Merci !



Maladies neuro-musculaires

L'Association Belge contre les Maladies Neuro-Musculaires (A.B.M.M.) a pour objectifs de lutter contre les maladies neuro-musculaires et de promouvoir le bien-être des personnes qui en sont atteintes.

Elle édite *Coup-de-Plume*, un bimestriel, et elle a créé des groupes d'entraide par types de maladie : maladie de Charcot-Marie-Tooth, maladie de Steinert, sclérose latérale amyotrophique (S.L.A.), ceintures, facio-scapulo-humérale, fibromialgie. Certains fidèles lecteurs de *La Clef* sont atteints d'une de ces maladies, et non de la sclérose en plaques. S'ils souhaitent obtenir plus d'informations sur l'A.B.M.M., ils peuvent contacter Mme Bourgeois au 081/65.58.85, rue du Blanc Bois 2 à 1360 Perwez.

SOUMETTEZ-NOUS TOUS VOS PROBLEMES DE MALADE OU DE CONVALESCENT

SODIMED

S.P.R.L.

Société Distribution Médicale
RUE DE VOTTEM 4 - 4000 LIEGE
(à 800 mètres de l'Hôpital de la Citadelle)
041/26.60.78

FOURNITURE ET MATERIEL MEDICAL

VENTE - LOCATION

FAUTEUIL ROULANT
et AIDE AUX HANDICAPES

Agéé de l'INAMI

MATERIEL D'AIDE
(voiturettes - literie - mobilier - barres etc.)

SERVICE PERSONNALISE

DEVIS GRATUIT

*La Ligue informe,
accompagne, défend
et aide financièrement
les personnes
atteintes de sclérose
en plaques
et leur entourage.*

**Vous aussi, vous pouvez bénéficier
de ses services, et dès le début de
l'année 1999 !**

■ Comment ?

En vous réaffiliant sans tarder :
versez 500 F au compte 250-0138300-63.
Surtout, n'oubliez pas d'indiquer
"Affiliation" en communication.

■ Attention !

- Après le 31 janvier, la cotisation sera majorée de 50 F pour frais administratifs.
- En cas de difficultés financières, contactez votre service social.

■ Un petit renseignement ?

Téléphonez au service "Affiliations" le lundi,
entre 8h45 et 13h, au 081/40.15.55.

Isabelle Arno

Ligue Nationale : 40 ans de souvenirs

La sclérose en plaques a été identifiée fin du 19^e siècle par le professeur français J.M. Charcot. Ce n'est qu'au début des années cinquante que l'on a commencé à y prêter une attention spécifique en Belgique. En 1958, le Dr Charles Ketelaer décide de se consacrer exclusivement à la problématique de cette maladie et ouvre un centre national à Melsbroek.

Comme la plupart des personnes atteintes n'ont heureusement pas besoin d'une hospitalisation permanente, le plus grand défi reste le maintien de leur intégration sociale.

Le 18 décembre 1958, une vingtaine de personnes se rassemblent pour créer une A.S.B.L. L'association a pour but de "promouvoir les contacts entre personnes qui souffrent de la sclérose en plaques, de soutenir toutes les activités utiles au bien-être de ces personnes, à leur reclassement et à leur réadaptation sociale, de réunir et diffuser toutes les informations relatives à cette maladie et, d'une façon générale, toutes activités propres à l'amélioration du bien-être des personnes atteintes de sclérose en plaques et des membres de leur famille".

Afin d'éviter aux personnes atteintes de S.P. de trop longs déplacements pour leur traitement de révalidation, le besoin de créer de nouveaux centres régionaux se fait sentir. Des membres de la Ligue réussissent à convaincre les responsables des opérations 48.81.00 et Boomerang du manque d'accueil spécialisé en Belgique. Les résultats financiers exceptionnels de ces deux opérations permettent la construction de deux centres, l'un à Fraiture-en-Condroz, l'autre à Overpelt en Limbourg. Ils sont inaugurés en 1975.

En 1980, la Princesse Jean de Merode devient la Présidente de la Ligue Nationale. Pendant dix-sept ans, elle consacre tout son temps à la Ligue, oeuvre sans réserve pour le bien-être des familles touchées par la maladie. Elle évoque avec nostalgie les grands moments de cette période.

"Avant tout, il y a eu Benidorm : les vacances à Benidorm en compagnie des malades, pendant plusieurs années. Le transport en avion charter, les hôtels spécialement adaptés aux moins valides, le soleil, la bonne humeur, les éclats de rire, l'esprit de solidarité : des souvenirs inoubliables..."

En 1985, une idée surgit. Une opération de mailing (diffusion par voie postale, une des premières du genre) est organisée par une firme spécialisée. Deux livres ("Histoires vécues par 145 personnalités belges" dans la partie francophone du pays, suivi de "147 Ware Verhalen van Bekende Landgenoten" dans la partie néerlandophone) permettent de récolter des dizaines de millions de francs. Ces fonds sont affectés à l'aménagement des logements des personnes handicapées qui, pour la grande majorité, désirent rester chez elles le plus longtemps possible.

En 1990, les Lions Club organisent un Swimmarathon. Toute la Belgique nage pour la sclérose en plaques. Cette manifestation remporte un succès financier merveilleux. Les sommes récoltées sont réparties entre les trois cliniques (Melsbroek, Fraiture et Overpelt), la recherche médicale et les trois ligues. (En effet, la Ligue confrontée à la communautarisation de la Belgique, s'est transformée en trois A.S.B.L. en 1982 : la Ligue Nationale, la Ligue-Communauté Française et la Liga - Vlaamse Gemeenschap.)"

En 1997, quelques jours avant de céder le flambeau au Baron Charles van der Straten Waillet, la Princesse de Merode a l'honneur de lancer le timbre-poste créé par Charley Case. Celui-ci est émis au profit de la recherche scientifique en sclérose en plaques.

Un grand moment d'effervescence au sein de la Ligue Nationale est l'organisation, par une équipe super motivée, du Concert de Gala. Depuis 1968, les fidèles amis de la Ligue se retrouvent chaque année pour vivre un grand moment de bonheur musical. Ils ont déjà pu applaudir, entre autres, la Musique des Guides, plusieurs lauréats du Concours Reine Elisabeth et les Wienersängerknaben. Et, pour fêter le 40^e anniversaire de la Ligue (Cf. page 6), nous aurons le plaisir d'écouter le mardi 9 mars 1999, la grande mezzo-soprano espagnole, Teresa Berganza, qui interprétera des oeuvres de son pays natal. Le bénéfice de ces soirées est distribué aux comités de Bruxelles, Brabant wallon et Brabant flamand.

La Princesse Jean de Merode est également à l'origine de la création de la Plate-forme Européenne. Cette association, constituée en 1988, regroupe actuellement 22 associations européennes qui ont en commun le bien-être des personnes atteintes de S.P. La Ligue Nationale Belge faisait également partie des sept membres fondateurs de l'International Federation of Multiple Sclerosis Societies. Créée en 1967, c'est la seule fédération mondiale pour la lutte contre une maladie. Ensemble, ces deux entités défendent les intérêts de dizaines de milliers de personnes.

Initiée par des bénévoles, la Ligue connaît aujourd'hui un développement extraordinaire. La liste des personnes qui ont consacré une partie de leur vie à notre association serait trop longue à énumérer ici. Qu'elles soient ici remerciées pour leur formidable contribution. En 40 ans, de nombreuses actions ont été menées, apportant un

appui financier considérable. Grâce à cela, les ligues communautaires informent les familles touchées par la S.P. et le grand public, elles ont mis sur pied tout un programme d'accompagnement pour la personne et son entourage, ont constitué des groupes de travail, organisent des activités de rencontre, proposent des aides financières liées au surcoût engendré par la maladie, ...

Sous la présidence du Baron Charles van der Straten Waillet, l'équipe de la Ligue Nationale a d'énormes projets en préparation. Pourtant, un seul souhait les habite : que la recherche scientifique progresse à ce point pour que la sclérose en plaques ne soit plus qu'un très vague souvenir pour les générations à venir.

*Christiane Tihon,
Administrateur à la Ligue Nationale*

Assurances Message important d'un courtier aux affiliés de la Ligue

SPRL **ASSURANCES
& PLACEMENTS**

En tant qu'affilié de la Ligue, la S.P.R.L. Assurances & Placements souhaite vous faire bénéficier d'un maximum d'avantages se traduisant par des réductions importantes sur vos primes d'assurances.

Ces réductions peuvent aller jusqu'à 20 ou 25 % de vos primes actuelles.

La couverture proposée se présente sous forme d'une **police globale incendie habitation**, à laquelle on peut ajouter les garanties **vol, R.C. familiale** et même **gens de maison**.

Sans engagement de votre part, nous vous proposons également une expertise préalable gratuite de votre habitation pour l'**assurance incendie** et à tarif réduit pour les **prêts hypothécaires**.

Si vous souhaitez davantage d'informations, il vous suffit de compléter et de nous renvoyer le talon-réponse ci-dessous.



Talon-réponse à renvoyer à : S.P.R.L. Assurances & Placements

Rempart de la Vierge 16 à 5000 Namur. Fax : 081/23.19.80.

Sans engagement de ma part, veuillez m'informer sur l'offre d'assurances réservée aux affiliés de la Ligue Belge de la Sclérose en Plaques - Communauté Française A.S.B.L.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Tél. :

Fiche n° 7

Les réductions d'impôts en matière immobilière

7.1. Précompte immobilier

7.1.1. Principe

Le précompte immobilier à payer sur l'immeuble que l'on occupe au 1er janvier de l'année d'imposition peut être réduit. Des réductions sont octroyées aux personnes handicapées.

Nous avons vu, dans la fiche précédente, les conditions que doivent remplir les personnes pour être considérées comme handicapées. Pour la clarté et la bonne compréhension, nous les reprenons ci-après :

7.1.2. Condition

La réduction du précompte immobilier est accordée pour la personne dont :

- soit l'état physique ou psychique a réduit sa capacité de gain à un tiers ou moins de ce qu'une personne valide est en mesure de gagner en exerçant une profession sur le marché du travail ;
- soit l'état de santé provoque une réduction d'autonomie d'au moins 9 points ;
- soit il est établi qu'elle est handicapée physiquement ou psychiquement ou en incapacité de travail de façon permanente pour au moins 66 % ;
- soit, après la période d'incapacité primaire prévue dans l'assurance maladie-invalidité, a sa capacité de gain réduite à un tiers ou moins, comme prévu dans les cadres de ladite assurance.

Le handicap grave dont il est tenu compte est celui qui, indépendamment de l'âge de la personne, est survenu et constaté avant l'âge de 65 ans.

Le handicap pris en considération doit avoir été établi au 1er janvier de l'exercice d'imposition.

7.1.3. Comment demander la réduction ?

La réduction du précompte immobilier concerne aussi bien le propriétaire que le locataire.

Le propriétaire ayant droit à une réduction introduit sa demande accompagnée de l'attestation de handicap. Il reçoit le cas échéant une ristourne.

Le locataire ayant droit à une réduction demande au propriétaire de signer la demande de réduction en joignant l'attestation de handicap.

C'est donc le propriétaire qui introduit la demande pour le locataire. Il remboursera à son locataire la ristourne perçue. Le locataire sera d'ailleurs avisé directement de la ristourne faite à son propriétaire. Cette ristourne pourrait être défalquée du loyer.

N.B. : Pour l'application de cette réduction, si la réclamation est introduite après enrôlement, il y a lieu de l'adresser au directeur régional des contributions directes.

7.1.4. Montant de la réduction

- Le contribuable handicapé chef de ménage bénéficie d'une réduction de 10%.
- La personne handicapée à charge donne droit à une réduction de 20%.

7.2. Revenu cadastral pour habitation personnelle

L'abattement forfaitaire normal est un montant fixe de 145.000 F.

Ce montant est majoré de 12.100 F par personne à charge (y compris le conjoint).

Pour les personnes à charge gravement handicapées, l'abattement forfaitaire est majoré de 24.210 F. Il en est de même pour le propriétaire handicapé.

(Les chiffres ci-dessus sont applicables pour l'exercice d'imposition 1998 - revenus 1997.)

Remarque : L'abattement forfaitaire est limité au revenu cadastral indexé de l'habitation personnelle.

Le juste prix

Affilié depuis cette année à la Ligue, j'ai reçu au fil des mois des invitations à diverses manifestations, comme par exemple un goûter, plusieurs journées d'information, une sortie cinéma et, récemment, la réunion " A la découverte des groupes d'entraide et de rencontre de la Ligue ".

Pour participer à ces activités, les conditions varient : certaines sont gratuites, d'autres nécessitent une participation financière identique pour tous, d'autres enfin requièrent une participation financière différente selon que l'on est ou non atteint de S.P. ...

Pourriez-vous m'éclairer sur les raisons de ces variations de prix ? D'avance, merci.

Laurent

Tout d'abord, il convient de distinguer deux types d'activités. Certaines sont organisées par les comités provinciaux de la Ligue, d'autres par le siège de Naninne (notamment, à l'initiative des groupes de travail).

Pour les activités organisées par les comités provinciaux, ceux-ci décident eux-mêmes des conditions de participation : soit ils prennent en charge la totalité du coût de la manifestation, soit ils demandent une participation couvrant une partie ou la totalité de ces frais. Dans tous les cas, ils s'efforcent de réduire le coût de l'activité en faisant appel à des bénévoles ou en recherchant des réductions ou des sponsors.

Pour les manifestations organisées par le siège, une décision a été prise par le Conseil d'Administration afin d'uniformiser les conditions de participation. Les frais occasionnés par une activité comprennent : les honoraires des intervenants (médecin, psychologue, kiné, ...), la location de matériel, l'envoi des invitations, le chauffage et l'entretien de la salle, les frais administratifs, les repas et les boissons, ... Une équipe de plus de 8 bénévoles assure l'intendance : garniture de sandwiches, service à table, vaisselle, rangement de la salle, ... Quelle que soit l'activité, un forfait de 200 F pour le repas et les boissons

est demandé, ainsi qu'une participation de 400 F pour une journée et 300 F pour une demi-journée. Pour ne pas pénaliser les personnes atteintes de S.P. qui ne peuvent se déplacer seules, la participation est gratuite pour un accompagnant, mais non le forfait pour repas et boissons.

En cas de difficulté financière, l'affilié peut toujours demander l'intervention du comité provincial en s'adressant au travailleur social.

Geneviève Tychon, Directrice

Dans les Ordres nationaux

C'est avec la plus grande satisfaction que nous avons appris la nomination d'Annick Dumont dans les Ordres nationaux. Le 10 septembre 1998, elle a reçu des mains de Charles Picqué, dans les locaux du Ministère de la Culture de la Communauté Française, à Bruxelles, la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne, et ce pour avoir fait connaître et apprécier la Belgique à l'étranger, et plus spécialement en Europe et en Océanie.

Annick Dumont, artiste-peintre hyperréaliste de réputation internationale, avait, dès sa rentrée en Belgique, ouvert une galerie d'art à Dinant. Elle y exposait ses peintures. La galerie devint rapidement un des centres d'attraction touristique de la région. Ce fut une grande perte pour la ville lorsqu'Annick Dumont dut fermer la galerie et cesser ses activités professionnelles, pour raison de santé (S.P.).

Certaines de ses oeuvres se trouvent au Palais royal, au Palais impérial du Japon, à la Chambre des représentants, au Sénat, à la Région wallonne, au musée des Ardennes de Rochefort, à la Députation permanente de Namur, à la Ville de Dinant. D'autres se trouvent à l'étranger : Allemagne, France, Angleterre, U.S.A., Canada, Portugal, Suisse, Colombie, Nouvelle-Zélande, Australie, Nouvelle-Calédonie.

Annick Dumont habite maintenant Ciney et est membre de notre association depuis 1991. Nous lui présentons nos chaleureuses félicitations.

J. J. Dumont

Ninja Groupe

Qu'est-ce encore ce bazar?

Encore une nouvelle invasion des tortues Ninja ayant monopolisé pendant les années 80 nos tubes cathodiques ? Que nenni ! Quoique ...

Il était une fois ... (Toutes les histoires commencent comme cela, donc nous n'y changerons rien.) Il était donc une fois, dans l'est du pays, à Verviers pour mieux vous situer, une bande de joyeux drilles que la S.P. avait sournoisement frappés.

A l'image des héros de la célèbre série, ils étaient toujours là pour s'entraider et se remonter le moral, n'hésitant pas à braver la tempête.

Ne voulant pas finir sur le dos (c'est terrible pour nous, les tortues), bien ancrés sur nos pattes vacillantes, nous cherchons sans cesse le cap et avançons lentement, voire doucement. Nous avons remué ciel et terre afin de trouver un local où nous pourrions commettre nos méfaits communs.

C'est ainsi que, depuis début août de cette année, nous nous retrouvons tous les lundis après-midi dans une magnifique salle du Centre culturel de la ville de Dison.

Tous les lundis de 13h30 à 17h, nous accueillons toutes nos amies tortues et en profitons pour boire un bon café (d'autres boissons sont bien sûr disponibles) en réalisant l'un ou l'autre bricolage.

Les bricolages sont nombreux. Pour en citer quelques-uns, nous réalisons de la peinture sur soie (sertie ou non), de la poterie, des pantins remplis de riz, des poupées avec des bonbons à sucer, dessins avec du sel coloré, etc. Récemment, pour la Noël, nous avons réalisé des personnages en pommes de pin et des petits anges en tissu.

Toutes les idées de bricolages sont possibles et les bienvenues. Nous sommes tous des Ninja's, aussi nous entraïdons-nous. Si, malheureusement, une personne ne savait pas réaliser seule son bricolage, une autre Ninja se ferait un point d'honneur de l'aider.

Vous voulez faire partie du Ninja Groupe ? Venez nous rejoindre tous les lundis au Centre culturel de Dison, en plein centre de la ville (derrière la Maison communale) et à proximité immédiate de la sortie d'autoroute.

Renseignements : Didier Felten (087 / 35.35.86)

ORTOPEDIA	INVACARE	SUNRISE MEDICAL
MEYRA	<i>Küschall</i>	QUICKIE
AMIGO	<i>Action</i>	JAY
ROHO	OPALE	STERLING
SCANDINAVIAN MOBILITY		



Rue Général Eenens-straat , 96
Bruxelles 1030 Brussel
Tél: 02/215.01.98 - Fax: 02/242.51.91.

Voiturettes manuelles - voiturettes électroniques
Tricycles électroniques
Soulève - malades - Adaptations de salle de bain
Lits d'hôpitaux

Service technique assuré par des spécialistes



15 ans d'expérience !

- Agréé toutes mutuelles -



Scalamobil :
monter et descendre les escaliers dans **votre** fauteuil roulant.

- **adaptable** à presque tous les fauteuils manuels
- **démontable** et **transportable** dans votre voiture
- monte et descend dans tous les escaliers.

Scooter :
Sporster et Superlight

Autres produits :

- motorisation pour fauteuils manuels
- lève-bain électrique
- vélo pousse-pousse



Superlight

TÉLÉPHONEZ POUR UNE DÉMONSTRATION GRATUITE

EUROMOVE SPRL BVBA

44 chaussée de Waterloo • 1640 Rhode St. Genèse
Tél. 02/358 59 86 • Fax 02/358 59 51

DU NOUVEAU AU GROUPE DOCUMENTATION

Tous les documents présentés ici peuvent être obtenus sur simple demande adressée au groupe Documentation (voir permanence p. 21) avec la mention du N° de référence indiqué. Ils vous seront envoyés accompagnés d'un bulletin de versement pour couvrir le prix de l'article (3 F la page) ou de la brochure et les frais d'envoi, avec un minimum de 40 F.

MÉDICAL RECHERCHE

S.P. et virus

par Pr. Gilles Edan - Dr Ph. Schuhler *dans* Facteur Santé - NAFSEP (France) - 1997

La découverte d'un rétrovirus associé à la S.P. a été annoncée par les médias. L'article donne la réaction de deux neurologues à cette information en replaçant cette avancée dans son contexte exact de recherche en cours.

2 pages

N° 1146

MÉDICAL RECHERCHE

Les stratégies thérapeutiques de réparation de la myéline en S.P.

par Pr. Catherine Lubetzki *dans* Le courrier de la S.P. - Ligue française contre la S.P. - 1998

De nouvelles thérapeutiques, encore expérimentales, se développent depuis quelques années visant, non à traiter la cause de la maladie, mais à réparer ou limiter les conséquences de la démyélinisation. Trois approches différentes mais complémentaires se présentent : la greffe de cellules myélinisantes, les facteurs de croissance, la protection du neurone.

2 pages

N° 1154

MÉDICAL DIAGNOSTIC

Il existe des troubles olfactifs dans la S.P.

dans New England Journal of Medicine - 1997

L'article relate une étude américaine prouvant que des troubles olfactifs existent dans 38 % des cas de S.P.

1 page

N° 1150

MÉDICAL TRAITEMENT

Cannabis : le médicament interdit

par Sibylla Rogger *dans* Fortissimo - Soc. S.P. Suisse - 1997

Un certain nombre de personnes atteintes de S.P. souffrant de crampes musculaires ne jurent que par le cannabis, dont les propriétés apaisantes n'ont cependant pas encore été démontrées au plan scientifique. Des études sont en cours, qui montrent le sérieux avec lequel les témoignages sont pris en considération. L'article s'achève par la présentation de témoignages : "cherchons de l'aide là où elle se trouve".

3 pages

N° 1147

MÉDICAL TRAITEMENT

Le point sur les traitements médicamenteux récents

par Pr. Laloux et Dr Seelldrayers - Journée d'information du 28/3/98 - Ligue Belge S.P.- C.F. - 1998

Le traitement des formes progressives de la S.P. : traitement par immunomodulateurs et immunosuppresseurs ; traitements symptomatiques. Le traitement de la S.P. rémittente. Les deux exposés relèvent les résultats d'une série de médicaments. Les questions / réponses, nombreuses, très instructives, occupent la moitié de la brochure.

100 F (21 pages)

N° 1158

PSYCHO**Aspects psychologiques et comportementaux dans la S.P.**

par M. Ferry, orthophoniste, et M. Pavy, psychothérapeute -
Association Forum II (France) - 1997

Les aspects psychologiques et comportementaux présents dans la S.P. sont multiples et souvent associés. Outre le fait qu'ils peuvent être antérieurs à l'apparition de la maladie, il est parfois difficile de dissocier les troubles purement psychologiques, voire psychiatriques, des troubles consécutifs à l'atteinte neurologique.

4 pages

N° 3033

HYGIÈNE**Sexualité et spasticité**

par Vahtera T. & Viramo-Koskela A., physiothérapeutes, Finlande -
1991

La sexualité est un élément important de notre santé, y compris de notre santé mentale. Les auteurs envisagent des moyens de faciliter les aspects techniques des rapports sexuels à travers un contrôle de la spasticité. Pour améliorer la relaxation, différentes positions faciles à maintenir sont proposées, où la faiblesse musculaire, éventuellement associée à la rigidité, porte le moins à conséquence. La phase des rapports sexuels est souvent fatigante. Elle peut être facilitée par des caresses mutuelles et par une prolongation inventive de la phase des préliminaires.

100 F

N° 4020



Enfin un système de levée et de soins tout aussi habile que deux mains.




Il s'agit d'un appareil

- qui est une aide dans l'hygiène quotidienne;
- qui laisse le dos et le siège totalement libres;
- qui est une aide pour le bain;
- qui offre une position assise confortable;
 - qui est une aide pour la rééducation, la marche ou la position debout;
- qui peut s'utiliser de façon autonome.

Des solutions portables et fixes pour le domicile et le lieu de travail.

Handi-Move sa - Leopoldlaan 47, B-9400 Ninove
Tel. (054) 31 97 10 - Fax (054) 32 58 27

MONOLIFT

LA solution pour monter à l'étage !

- Offre gratuite
- Primes de l'état
- Livraison rapide
- Grand choix de coloris
- Service 24 h sur 24 h



Informations sur simple demande à:
THYSSEN DE REUS S.A.
Kaleweg 20
9030 GENT MARIKERKE
Tél.: 0800/94365 (numéro gratuit)



Nom :
CL 98
Adresse :
C. postal : Commune :

Tel. :

Souhaite documentation Offre Prime



Activités périodiques

Ateliers artistiques : aquarelle, patchwork, peinture à la cire, écriture, Centre de Rencontre de la Ligue

Infos : siège social

Formation en informatique

Infos : Comité de Liège



Atelier créatif, 1 fois/semaine, Ligue de la S.P. de Liège

Infos : 04/252.72.01

Atelier créatif, chaque lundi, Centre culturel de Dison

Infos : 087/35.35.86

Atelier du mardi, chaque mardi, jeux de société - cartes - Scrabble, Uccle

Infos : 02/345.31.31

Groupe Espoir, 1 fois/mois, Rixensart

Infos : 02/384.04.02

Groupe des XII, 1 fois/mois, Namur

Infos : 081/73.43.41

Groupe Soleil Plus, 1 fois/mois, Neder-over-Hembeek

Infos : 02/705.69.03

Groupe Dynamo, toutes les 6 semaines, Bruxelles

Infos : 02/376.45.92

Amicale des S.P. des Trois Frontières, 1er jeudi du mois, Athus

Infos : 063/38.80.41

Groupe Alpha, 2e mardi du mois, St-Vaast

Infos : 064/28.12.44

Groupe de Bury, 2e mercredi du mois, école communale de Bury

Infos : 069/34.43.59

S.P. Jeunesse, 2e samedi du mois, La Louvière

Infos : 067/44.24.33

Goûter du 3e mardi, détente, goûter et jeux de société, Centre de Rencontre de Naninne

Infos : 081/40.03.85

Groupe S. Pérance, 3e jeudi du mois, Forchies-la-Marche

Infos : 071/81.27.77

Groupe Cap Amitié, 3e vendredi du mois, Mons

Infos : 065/78.19.54

Groupe Carpe Diem, 4e mercredi du mois, Mouscron

Infos : 056/34.32.47

Groupe Delta, 4e jeudi du mois, pour personnes atteintes de S.P. âgées de 30 à 50 ans, Quaregnon

Infos : 065/63.16.15

Groupe Les Mousquetaires, 4e jeudi du mois, Marcinelle

Infos : 071/43.36.19



Janvier 1999

Sortie cinéma

Infos : Comité de Liège



Février 1999

Goûter crêpes, Ma 9/2

Infos : Comité de Liège



Mars 1999

Concert de Gala du 40e anniversaire de la Ligue Nationale, Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, Ma 9/3

Infos : Ligue Nationale



Avril 1999

Assemblée Générale, compte-rendu des activités 1998 et projets pour 1999, Centre de Rencontre de la Ligue

Infos : siège social

Réunion internationale, information sur la maladie et la recherche, Sa 10/4, Wolkrange

Infos : Amicale des S.P. des 3 Frontières - 063/38.80.41



Mai 1999

Vacances à la mer, du Sa 1/5 au Sa 8/5, Mariakerke-Ostende

Infos : 04/344.22.62 (jeudi 9h-12h)

A VENDRE

Voiturette électrique Fortress Scientific (batterie à remplacer). Prix : 40.000 F

Tél. : 071/35.10.61 (samedi matin)

Minibus Nissan vanette diesel 2.3, 1995, 8 places, adapté pour transport d'une personne en voiturette (rails, ancrage Q-straint, appuie-tête)

Tél./fax : 02/672.35.91

Scooter extérieur Sungift 200, 1994, peu servi

Prix : 80.000 F

Carlift Charbonnier (soulève-personne pour passager d'une camionnette)

Carlift de voiture

Prix : 30.000 F

Tél. : 081/40.15.55 (mercredi 13h-17h)

Voiturette électrique Shoprider, 3 roues, bon état

Prix : 60.000 F

Tél. : 087/44.02.31 ou 33.64.61



Rue du Cimetière 45

B-7370 DOUR

J. LAVENNE

HANDICAP-CAR

*Toutes adaptations de véhicules
pour moins valides.*

•

*Le spécialiste
"du travail sur mesure".*

Tél. 065/63.11.92 • Fax : 065/63.11.92

Atelier : H.C.-BLOMART

Place des Combattants 15 - 7330 SAINT-GHISLAIN

Voulez-vous jouer?

Sachant qu'un même chiffre représente toujours la même lettre, décidez cette grille de mots croisés.

- 1 = C
- 2 = A
- 3 = R
- 4 =
- 5 =
- 6 =
- 7 =
- 8 =
- 9 =
- 10 =
- 11 =
- 12 =
- 13 =
- 14 =
- 15 =
- 16 =
- 17 =

Solution :

15 = S • 16 = U • 17 = V
 • 11 = G • 12 = H • 13 = L • 14 = P •
 6 = M • 7 = N • 8 = I • 9 = E • 10 = D •
 1 = C • 2 = A • 3 = R • 4 = T • 5 = O •

1	2	3	4	5	6	2	7	1	8	9
5	17	2	8	3	9	15		2	7	15
3	2	8	3	9		15	9	10	2	7
4	7	14		13	9	5	7	8	7	9
8	4	16	9			16	17		8	12
1	2	3		2	4	3	8	16	6	
5	11				9	10		7	9	9
15	9	6	8	5	4	8	1	8	9	7
16	16		6		2	15				9
3	15		14	9	3	15	5	7	7	9
3	9	14	5	7	10	9	16	15	9	
9	6	9	15	9		6	8		3	5
7	9	3	9	8	10	9		3	5	10
2	7	8		10	2	7	10	8	7	9
13	4		13	9	7	4	9	15		5
9		7	8		15		3	8	9	7

POÉSIE

Noël

Dans le coin de ma demeure
 Le sapin est là, encore déshabillé.
 Tout le monde est de bonne humeur
 Et chacun se croit le plus habile.

Dans les yeux de l'enfant, une lueur,
 Dans son coeur, une espérance,
 Bientôt, au pied du sapin ... du bonheur.
 C'est cela, le rêve de l'enfance.

Noël ... On se souvient de ce chérubin
 Messenger de tant d'espoir.
 Mais l'homme va son chemin
 Et sème souvent le désespoir.

Dans le monde d'aujourd'hui,
 Il nous faut redécouvrir son message
 Afin que l'homme cesse de nuire
 Et redevienne ... sage.

Noël retrouvera sa vraie valeur
 Si tu mets la lumière dans ton regard
 Et dans ton coeur de l'amour.
 Devenons des semeurs d'espérance !

Arlette Gebara



SIEGE SOCIAL

Zoning artisanal
Rue des Linottes 6 - 5100 Nannine
Tél. : 081/40 15 55
Fax : 081/40 06 02
C.B. : 250-0138300-63

AFFILIATION ANNUELLE

Donnant accès à tous les services de la Ligue S.P. Communauté Française, y compris au périodique "La Clef".
500 FB à verser au compte :
250-0138300-63.

Nous vous remercions pour tout versement supérieur à ce montant.
La Ligue de la S.P. Communauté Française ASBL est autorisée à délivrer une attestation fiscale pour tout don à partir de 1.000 FB (affiliation de 500 FB non comprise).

LIGUE NATIONALE BELGE DE LA S.P. (ASBL)

Avenue Plasky, 173/11 • 1030 Bruxelles
Tél. : 02/736 16 38 • Fax : 02/732 39 59

GROUPES DE TRAVAIL

«VACANCES»

jeudi de 9 h à 12 h



Adresse :
Rue E. Marneffe 37
4020 Liège
Tél : 04/344 22 62

Adresse :
Zoning Artisanal
Rue des Linottes 6
5100 Nannine
Tél. : 081/40 15 55

«INFORMATIONS ET RENCONTRES»

mardi de 9h à 16h



«LEGISLATION»

jeudi de 10h à 13h



«EMPLOI»

1^{er} mardi du mois de 12h30 à 15h



«INFORMATIQUE»

2^e mardi du mois de 9h à 15h



«LOGEMENT ET HABITAT»

mercredi de 13h à 17h



«DOCUMENTATION»

vendredi de 9h30 à 12h



«LA CLEF»

vendredi de 9h30 à 12h



PERMANENCES SOCIALES

BRABANT WALLON

Permanence: jeudi de 9h à 12h
Rue de Bruxelles, 20 - 1300 Wavre
Tél. : 010/24 16 86
CB : 271-0212770-81

BRUXELLES

Permanence: mercredi et vendredi de 9h30 à 12h
Avenue Plasky, 173/11
1030 Bruxelles
Tél. : 02/735 86 21
Fax : 02/735 32 47
CB: 210-0034161-69

HAINAUT

- PARTIE EST - CHARLEROI :
Permanence : jeudi de 9h à 12h
Direction Générale des Affaires Sociales
Rue de la Bruyère, 157
6001 Marcinelle
Tél. : 071/44 72 61
- PARTIE OUEST - MONS :
Permanence :
mardi et jeudi de 9h à 12h
Rue de Saint-Antoine, 1 - 7021 Havré
Tél. : 065/87 42 99
CB : 271-0391300-34

LIEGE

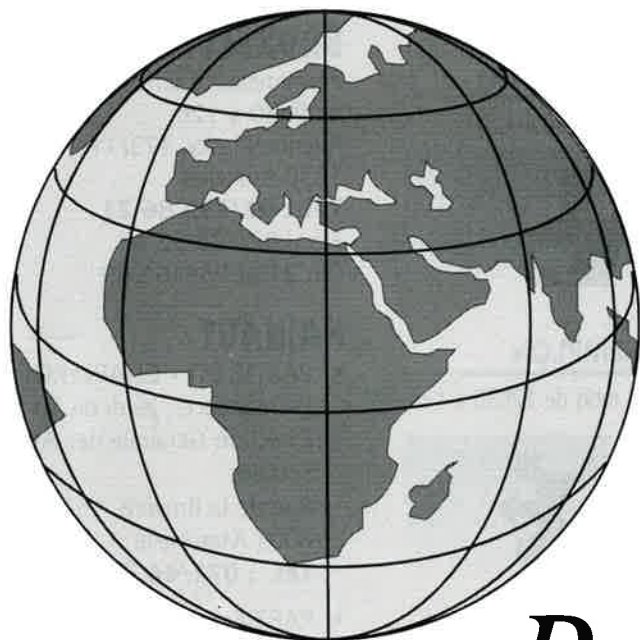
Permanence : mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h
Rue E. Marneffe, 37 - 4020 Liège
Tél. : 04/344 22 62
Fax : 04/344 08 63
CB : 000-0041473-54

LUXEMBOURG

- Partie Est - Permanence :
mercredi de 9h à 11h30
Clinique Ste-Thérèse
Chaussée de Houffalize, 1
6600 Bastogne
Tél.: 061/21 82 79
- Partie Ouest - Permanence :
mardi de 9h à 12h
Rue des Raines, 2 - 5580 Wavreille
Tél.: 084/21 45 89
CB : 267-0208969-50

NAMUR

Permanence : mardi de 9h à 12h et jeudi de 13h30 à 16h30
Zoning Artisanal
Rue des Linottes 6 - 5100 Nannine
Tél. : 081/40 04 06
CB : 250-0098441-71



*Global
Health
through
Research*

*Diagnostics
Contraception
Dermatology
Oncology
Central Nervous System
Hormone Therapy*

SCHERING

N.V. Schering S.A. - 1831 Diegem, Subsidiary of Schering AG - Berlin.